

association  
*Juralliance*

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



**ENTREPRISE  
SOCIALE ET  
SOLIDAIRE...**

**AVANT  
TOUT !**

**INVESTIR DANS  
L'IMMOBILIER SOCIAL  
POUR L'EMPLOI ET  
L'HABITAT INCLUSIFS**

*Le projet Juralliance :*

*« Optimiser les parcours de vie  
des personnes vulnérables  
et engager une nouvelle stratégie immobilière ».*

*SCICalliance est un véritable outil  
de diversification des financements ;  
elle ouvre son capital aux investisseurs  
qui font ainsi le choix d'un financement  
éthique et responsable en soutenant  
des projets immobiliers porteurs de sens,  
d'une plus-value sociale,  
économique et environnementale.*



**POUR INVESTIR**

**RENDEZ-VOUS SUR [SCICALLIANCE.FR](https://www.scicalliance.fr)  
OU APPELER LE 03 84 66 57 56**

# SOMMAIRE

## EDITO

Parcours de la personne et ancrage dans les territoires ..... p 5

## JURALLIANCE

Accompagner la transformation de l'offre de service,  
notre enjeu pour les 5 ans à venir ..... p 7

JURALLIANCE - UNE ASSOCIATION D'ASSOCIATIONS..... p 8

LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION ..... p 10

LES ENJEUX D'AVENIR DE JURALLIANCE ..... p 11

LE PROJET ASSOCIATIF ..... p 12

LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2018-2022 DE JURALLIANCE..... p 14

LA DIRIGEANCE DE JURALLIANCE..... p 18

## PARCOURS ACCOMPAGNÉS

- Parcours emploi et formation professionnelle..... p 22
- Parcours habitat ..... p 25

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES RESSOURCES DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

- Service Développement de l'Offre de Service, de la Qualité  
et de la Participation des usagers ..... p 26
- Service Ressources Humaines ..... p 30
- Service Achats-Logistique-Performance-Patrimoine ..... p 33
- Service Comptabilité - Gestion - Finance ..... p 36

## RAPPORT D'ACTIVITÉ DES ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES

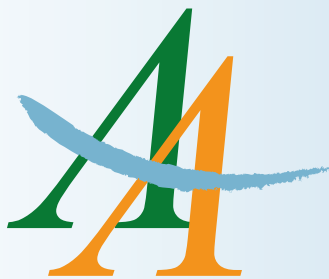
- ESAT / SAVS / Foyers Arbois-Cramans-Dole ..... p 38
- ESAT / SAVS / Foyers Saint-Claude ..... p 41
- MAS - FAM - Foyer de vie Arbois..... p 45
- Enfance Handicap Dole et Saint-Claude ..... p 50
- Protection de l'enfance ..... p 54

## RAPPORT MORAL

Pour un parcours de vie inclusif..... p 58

## RAPPORT D'ORIENTATION

Accompagnés et Accompagnants construisent ensemble les parcours de vie  
de la personne accompagnée dans une relation d'égalité. .... p 60



**ALLIANCE ACTIVE**  
FONDS DE DOTATION

**DONNER**

*le sourire, l'envie, la force...*

*Le projet Juralliance :  
« Soutenir les personnes en difficulté  
et affirmer sa responsabilité citoyenne ».*

*Juralliance a imaginé de nouvelles  
modalités de levées de fonds dans le  
respect de sa mission d'intérêt général  
afin de vous permettre de soutenir des  
actions innovantes auprès des personnes en  
situation de vulnérabilité.*



**DONS**



**LEGS**



**MÉCÉNAT**

**POUR DONNER**

RENDEZ-VOUS SUR **ALLIANCEACTIVE.FR**  
OU APPELER LE **03 84 66 57 58**

# ÉDITO



© Nexem E Poulalion

Mme Françoise POUILLARD, Présidente de JURALLIANCE

## PARCOURS DE LA PERSONNE ET ANCRAGE DANS LES TERRITOIRES

Bienvenue à l'Assemblée Générale de l'Association JURALLIANCE.

Juralliance a une longue histoire, celle des associations qui la composent, dont la plus ancienne d'entre elles a été créée en 1803. JURALLIANCE est forte de la volonté de ses membres de s'unir au sein de JURALLIANCE pour mieux répondre aux défis du secteur social et médico-social.

Les enjeux du secteur ne permettaient plus à de petites associations de maintenir une offre de service adaptée aux exigences des personnes accompagnées, et des conditions d'accueil conformes à la réglementation de plus en plus draconienne. Nos associations membres ont cédé leurs autorisations et leurs patrimoines à JURALLIANCE et se sont recentrées sur des actions territoriales au service du soutien et de la défense des intérêts des personnes vulnérables, renouant ainsi avec leur engagement initial et l'action de bénévolat.

L'année dernière je faisais mention des enjeux sociétaux actuels et de la complexité des financements. Concernant le 100% inclusif de toutes les personnes accompagnées dans nos diverses structures, pour l'instant, il me semble à mon sens difficile d'abandonner l'accompagnement en établissements adaptés des personnes en situation de handicap lourd et des personnes fragiles vulnérables, que la société actuelle n'est pas encore prête à accueillir.

Comme je l'avais déjà précisé, nos associations pratiquent de longue date l'inclusion dans la société civile quand cela est possible, et quand la société elle-même l'accepte, sans discrimination, sans qu'une loi ne soit nécessaire. Nous nous orientons vers une transformation de l'offre de services, avec une plus grande inclusion, mais rappelons-nous

simplement pourquoi nos associations ont été créées dans les années 60 : tout simplement parce qu'il n'existait alors aucune solution apportée par la collectivité. Le travail accompli par les associations de bénévoles a permis de réduire le nombre de personnes sans solution et d'évoluer au fil du temps. Aujourd'hui, grâce à elles, nous pouvons mieux appréhender l'avenir, forts de notre expérience et de nos bases solides.

Gardons donc en mémoire l'investissement de toutes les personnes qui nous ont précédés tout en pensant la société inclusive de demain. C'est le thème principal du projet associatif de notre association. JURALLIANCE imagine une vision innovante de son action, en adaptant l'offre à la demande de toutes ces personnes, en s'adaptant à leur parcours de vie, en inventant des solutions pionnières et réformatrices. C'est notamment le cas avec la création de SCICalliance, société coopérative foncière avec ses clubs investisseurs, et d'Alliance Active, fonds de dotation, deux modèles de financements nouveaux qui vous sont présentés ci-après.

Pour réaliser tous ces objectifs, il a été nécessaire d'étoffer le siège de JURALLIANCE en personnels hautement qualifiés, sans oublier de former les professionnels qui œuvrent sur le terrain au jour le jour vers un nouveau métier. Je remercie les 500 salariés de JURALLIANCE pour leur réactivité pour assurer un meilleur service auprès des personnes vulnérables.

Je vous laisse maintenant découvrir les pages qui suivent relatant l'activité de JURALLIANCE au cours de l'année 2018.

# QUATRE PROJETS JURALLIANCE LABELLISÉS FRENCH IMPACT

Dans une démarche de coopération avec les acteurs du Territoire, Juralliance déploie des projets d'innovation sociale dans tout le département du Jura. Quatre des projets portés par Juralliance ont été labellisés French Impact !



## LES 4 PROJETS JURALLIANCE LABELLISÉS FRENCH IMPACT

- **LA MAISON DES PARCOURS et de la participation :**  
« Soutenir l'expression des besoins, pour une réponse coordonnée sur le Territoire ».  
Création de quatre maisons pour proposer des parcours « sur-mesure » aux personnes en situation de vulnérabilité sur les différents territoires du Jura.
- **SCICalliance :**  
« L'habitat qu'il me faut au moment où j'en ai besoin ».  
Une foncière pour répondre aux attentes des résidents et dont la mission est le portage, la gestion et le financement de bâtiments adaptés à l'activité sociale et médico-sociale.
- **ENTREPRISE ADAPTEE agrobiologique :**  
« Augmenter les chances d'emplois des personnes handicapées ».  
L'EA est une entreprise permettant la professionnalisation des personnes reconnues travailleurs handicapés dans 4 métiers : cuisine centrale, restauration (services), transformation de produits agroalimentaires, logistique et transport.
- **GEIQ sanitaire, social et médico-social :**  
« Pour réussir l'emploi dans notre secteur ».  
Groupement d'Employeurs Bourgogne Franche-Comté pour l'Insertion et la Qualification qui vise à répondre au manque de main d'œuvre qualifiée dans le secteur et à promouvoir la formation et l'inclusion professionnelle.

# JURALLIANCE

## ACCOMPAGNER LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE DE SERVICE, NOTRE ENJEU POUR LES 5 ANS À VENIR



© Nexem E Poulalion

**M. Patrick CLEMENDOT** - Directeur Général de JURALLIANCE

Le principal enjeu en 2018, à travers la négociation de notre CPOM 2018-2022, a été de construire une vision à 5 ans de notre organisation et des projets à porter, pour fédérer en interne sur la nécessaire mutation de notre organisation en vue de la transformation progressive de notre offre.

JURALLIANCE, depuis sa création, a inscrit au cœur de sa gouvernance le principe de l'alliance et de la coopération entre acteurs territoriaux pour mieux mutualiser les ressources et améliorer les réponses apportées aux enfants et adultes accueillis.

Les grandes orientations définies par les pouvoirs publics, en particulier la logique « d'une réponse accompagnée pour tous » et la logique de « zéro personne sans solution », dans un contexte de raréfaction des ressources financières, imposent aux organismes gestionnaires d'imaginer des dispositifs allégés et des réponses sanitaires, sociales et médico-sociales souples et coordonnées, en dehors du cadre habituel d'accompagnement.

Cette nouvelle logique, si elle prend racine dans l'accompagnement des personnes handicapées, s'étend aussi aux nouvelles pratiques à mettre en œuvre dans l'accueil et l'accompagnement des enfants, en MECS et PEAD notamment, qui relèvent de mesure de placement au titre de la protection de l'enfance.

En effet le concept dit de « l'inclusion », avec un accompagnement des personnes handicapées (mais de façon générale des personnes vulnérables), qui doit s'inscrire autant que possible au plus près des dispositifs de droit commun, qui considère que la personne est actrice de son parcours de vie (évalue son besoin, oriente les choix, décide, co-construit son projet et conduit les actions), vient interroger nos modes d'organisation, nos pratiques, nos métiers et notre financement.

Ce concept dit de « l'inclusion » vient interroger la capacité d'une nation et de chaque individu qui la compose, à être « force d'inclusion » pour rendre possible le vivre ensemble - à égalité de droits et de devoirs - avec des personnes « différentes ». C'est une belle ambition. Nous serons les acteurs, parmi d'autres pour l'atteindre : l'Etat, les collectivités, l'école, l'entreprise, les commerçants, les acteurs libéraux et publics du soin, les bailleurs...

Certes, à notre niveau, nous dressons le constat

que notre organisation est assez pyramidale avec des établissements et services structurés par pôles selon un certain type d'accompagnement, pour un public donné, accueilli le plus souvent dans un collectif et financé « à la place » quelques soient les spécificités de son besoin.

Nous avons conscience que, sans abandonner la réponse collective, nous devons structurer progressivement une réponse « à la prestation » pour certaines personnes en capacité de bénéficier d'un accompagnement allégé, individualisé et en droit commun quand cela est possible. Dans cet esprit, notre organisation devra alors se structurer plus horizontalement, avec des personnes dont les qualifications et compétences leur permettront une plus grande autonomie dans les décisions.

Sous réserve que des procédures et remontées d'informations fiables permettent un pilotage partagé de l'activité, nous serons amenés progressivement à renforcer le travail en réseau entre professionnels au service des personnes vulnérables, disposer d'outils de travail collaboratifs pour mieux fluidifier l'information entre professionnels, des outils de diagnostic des besoins, de suivi des actions et du temps de travail.

Fort des compétences existantes aujourd'hui à JURALLIANCE, fort des savoir-faire de nos partenaires, ces accompagnements se feront dans des logiques décloisonnées, pluridisciplinaires, sur le territoire de vie de la personne au travers de prestations délivrées dans des logiques de parcours pour la personne: parcours emploi, parcours logement, parcours éducatif et soutien à la parentalité, parcours scolarisation...

La transformation de l'offre pour les personnes vulnérables, qu'elles soient en situation de handicap, en perte d'autonomie du fait de l'avancée en âge, en situation de grande précarité-pauvreté, ou relevant de l'enfance à protéger, est le défi que l'ensemble des salariés de JURALLIANCE, les administrateurs, les associations membres souhaitent relever avec confiance et détermination.

# JURALLIANCE, UNE ASSOCIATION D'ASSOCIATIONS

L'association JURALLIANCE est une association gestionnaire d'établissements à but non lucratif ayant pour objet d'assurer un accompagnement individualisé et une prise en charge adaptée des personnes dépendantes, en situation de handicap mental ou psychique, des enfants ou jeunes adultes en difficultés sur un plan social, familial, scolaire ou professionnel, ou vivant une situation d'exclusion.

Fruit d'histoires et de traditions riches et variées, **l'association JURALLIANCE regroupe les associations Apei d'Arbois et sa région, Apei de Saint-Claude et sa région, l'Association Franc-Comtoise le Bonlieu à Dole, Accueil et Soleil à Mesnay, Chez Nous à Poligny, Foyer Saint-Joseph à Lons-le-Saunier et SPI à Dole.**

Au sein de JURALLIANCE, chaque association maintient son identité propre et, au sein du Conseil d'Administration, elle compte pour une voix quelle que soit sa taille.

Ainsi constituée, JURALLIANCE représente une force fondée sur la mutualisation et la richesse des associations qui la composent. Elle met en synergie ses cultures associatives, ses territoires et ses champs d'intervention dans le handicap et la protection de l'Enfance. Ce projet associatif constitue donc un socle commun fédérant et reflétant cette diversité.

JURALLIANCE prend également appui sur l'engagement de ses bénévoles qui sont particulièrement sensibilisés par la situation des personnes en difficulté ou en besoin, ainsi que sur la compétence et l'implication de ses professionnels dans la mise en œuvre de son projet associatif.

JURALLIANCE est ainsi innovante dans sa conception, l'association s'engage à respecter l'identité et l'histoire de chacun de ses membres tout en les fédérant dans un même projet associatif et une nouvelle appartenance. Son siège social est situé 9 rue Chauvin à ARBOIS (39600).

## LES VALEURS DE JURALLIANCE

Forte de son **éthique humaniste**, l'association JURALLIANCE place la **dignité** et la **citoyenneté** de chaque personne accueillie, adulte ou enfant, comme valeurs fondamentales et inaliénables de son action.

Par son accueil et son accompagnement personnalisé, elle veille à ce que chaque personne puisse être actrice

de son propre projet, en tenant compte de son potentiel et en la soutenant dans son parcours de vie.

Par leur engagement humain, leur action de solidarité sociale et d'entraide, l'association JURALLIANCE et ses professionnels s'impliquent pleinement auprès des personnes et des familles qu'ils accueillent ou qu'ils accompagnent.

JURALLIANCE souhaite ainsi **répondre aux évolutions et aux nouveaux besoins** qui pourraient apparaître.

Force de proposition et d'innovation, JURALLIANCE prend appui sur les savoir-faire de ses associations membres, de ses établissements et services, ainsi que sur la compétence de l'ensemble de ses professionnels.

JURALLIANCE promeut une coopération étroite avec les partenaires locaux, départementaux et régionaux ainsi qu'avec les autorités compétentes, ceci dans une volonté d'efficience des actions apportées aux personnes, ainsi qu'aux réponses organisées au sein des territoires, dans une logique de soutien du parcours de vie des personnes les plus vulnérables.

## L'ÉTHIQUE AUPRÈS DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES OU ACCUEILLIES

JURALLIANCE est ainsi animée par une volonté éthique fondamentale : renforcer les dimensions de **bienveillance et d'action de proximité auprès des personnes**.

Aussi, par sa volonté de toujours mettre la personne au centre des accompagnements ou des accueils qu'elle propose, l'association JURALLIANCE veillera particulièrement à la qualité et la personnalisation de l'accueil proposé par ses établissements et services, ainsi qu'à la dynamique de bienveillance qu'ils s'efforcent de développer.

Respectant l'identité, l'histoire et le parcours de chacun, JURALLIANCE reconnaît chaque personne accueillie dans sa spécificité et prône la **personnalisation des prestations** apportées à chacun.

JURALLIANCE veillera à ce **que chaque personne puisse être actrice de son propre projet**, favorisant ainsi sa citoyenneté et son inscription dans son environnement.



# LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018

association *Juralliance*

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN



Alain JAVOUREZ



Liliane MAGNIN-FEYSOT



Alain DE LAPASSE



Anne DUFOUR



Chantal RIPAUX



Jean-Paul GÉNIAUT



Alain BERLIZON



Françoise POUILLARD



Régine RACINE



Laurent MEUNIER



Didier JÉQUIER



Ida PERRIER-PONTAROLLO



Dominique MONIER



Serge MICONNET



Jean-Marie DUQUET



Frédérique TISSERAND



Pierre VUILLERMOZ



Bernadette DEVAUD



**7** associations membres



**18** administrateurs



**491** salariés



**907** places financées



**1200** personnes suivies à l'année



## HANDICAP

Nombre de personnes en liste d'attente :

- MAS : **16**
- FAM : **5**
- FDV : **12**
- SESSAD Bonlieu Dole : **31**
- IME Bonlieu : **36**
- SAVS Arbois : **3**
- SAVS Dole : **2**
- SAVS Saint-Claude : **7**
- IME Saint-Claude : **10**
- SESSAD Saint-Claude : **12**
- ESAT Prestige Jura : **9**
- ESAT Les Glycines : **4**
- ESAT Les Vignes : **4**



## PROTECTION DE L'ENFANCE

**7095** journées en suractivité :

- MECS Champdré et Prélude : **+ 4839** journées
- MECS Chez Nous : **+ 2031** journées
- Mecs Accueil et Soleil : **+ 554** journées
- CAPVIE : **- 487** journées
- ASA : **+ 158** journées

# LA GOUVERNANCE DE L'ASSOCIATION

## LE BUREAU DE L'ASSOCIATION

Il est composé de la Présidente, du 1<sup>er</sup> Vice-Président, du 2<sup>e</sup> Vice-Président, du 3<sup>e</sup> Vice-Président, du 4<sup>e</sup> Vice-Président, du Secrétaire et du Trésorier. Il se réunit régulièrement afin de préparer les Conseils d'administration.

### UNE GOUVERNANCE SOUTENUE PAR DES COMMISSIONS ASSOCIATIVES

En appui du travail du Bureau, JURALLIANCE a créé des commissions spécifiques transversales afin d'assurer son fonctionnement.

Composées d'administrateurs de l'association JURALLIANCE, de la Direction Générale, et de personnes issues de ses associations membres. Ces commissions peuvent solliciter les directeurs, l'encadrement ou toute personne extérieure pouvant contribuer utilement au bon avancement de leurs travaux.

Ces commissions sont les suivantes :

- Commission « Éthique, Prévention, Bienveillance »
- Commission « Communication, Innovation et Prospective »
- Commission « Finances, Patrimoine et Investissements »
- Commission « Ressources Humaines ».

### UNE GOUVERNANCE FINANCIÈRE AU SERVICE DES PROJETS DES STRUCTURES

JURALLIANCE assure également sa solidité financière et celle de ses structures, elle sera notamment attentive à :

- Garantir l'équilibre financier de chaque structure.
- Structurer une politique d'investissements et une gestion patrimoniale préservant le bon état et la qualité du matériel et des locaux.
- Rechercher des moyens complémentaires ou de nouveaux modes de financement.
- JURALLIANCE impulse une politique de ressources humaines prenant appui sur la valeur, les savoir-faire, la qualification et la compétence de ses professionnels.
- JURALLIANCE veille notamment à l'adaptation et au développement optimum des compétences de chacun, par une politique de formation adéquate et régulière.

Afin de préparer et d'amorcer au mieux le virage inclusif de notre société, la Commission « Finance, Patrimoine et Investissements » a connu une activité soutenue pour l'année 2018. Cette dernière fait écho à la mise en place du groupe de travail dénommé « Groupe Action Diversification des financements » : le GADIV, dont l'objectif est d'aborder et de structurer la diversification des financements de JURALLIANCE.

### UNE GOUVERNANCE CONSTRUITE AUTOUR DE PÔLES D'ACTIVITÉS

Au-delà d'objectifs généraux, JURALLIANCE développe une stratégie interne de gouvernance et d'harmonisation de ses établissements et services en veillant à :

- Garantir l'efficacité du siège et de ses moyens dans son action de soutien aux pôles.
- Veiller à la bonne mise en œuvre des missions de chaque pôle.
- Soutenir les missions spécifiques de chacun de ses établissements et services.
- Favoriser les mutualisations.



# LES ENJEUX D'AVENIR DE JURALLIANCE

## LES ENJEUX D'AVENIR DE L'ASSOCIATION JURALLIANCE

- Partenaire innovant et impliqué, l'association JURALLIANCE est un interlocuteur primordial sur le plan local, départemental et régional auprès des instances et de ses partenaires. Pour ce faire, forte de ses structures, elle s'implique dans une dynamique d'innovation et de réponse aux appels à projet, ceci dans des champs de compétence en cohérence avec la diversité et la richesse de ses activités.
- Afin de consolider sa mise en place et d'assurer son développement, l'association JURALLIANCE veille particulièrement à renforcer et à assurer le rôle et la pérennité des associations qui la composent.
- Dans cette optique, l'association JURALLIANCE poursuit son objectif de mettre en place une stratégie concertée entre tous ses membres visant au développement d'une politique globale et cohérente de gestion et de fonctionnement des établissements et services qui la constituent ; ceci

en adéquation avec les besoins des personnes accueillies ainsi qu'avec les orientations du département et de la région.

- À cet effet, l'association JURALLIANCE structure un ensemble de commissions pour assurer sa gouvernance (voir ci-dessus).
- Elle développe également une politique de formation régulière de ses administrateurs, des professionnels et des bénévoles.
- Par ailleurs, l'association JURALLIANCE envisage d'intégrer, le cas échéant, d'autres associations partageant les mêmes valeurs.



## CONCLUSION

*Le projet associatif de JURALLIANCE a été réécrit en 2018. Il doit être pour nous, administrateurs et associations membres, salariés et bénévoles l'occasion de pouvoir affirmer nos valeurs, notre investissement au service des personnes et des familles au sein des territoires.*

*Les objectifs stratégiques de bienveillance, de soutien, de progrès et d'innovation qui y sont développés pour chaque pôle de compétences sont au cœur des évolutions futures souhaitées par notre association.*

*Il est ainsi essentiel pour les administrateurs et les associations membres de JURALLIANCE que ce projet associatif soit le reflet de l'identité nouvelle que nous construisons ensemble avec les salariés de JURALLIANCE, les bénévoles. Il doit permettre à chacun d'entre nous, au sein de JURALLIANCE, de renforcer notre sentiment d'appartenance et l'identité particulière de notre association. .*

*Les administrateurs et les associations membres de JURALLIANCE, les salariés et les bénévoles espèrent qu'il pourra pleinement communiquer l'éthique associative, notre humanisme, notre engagement et notre enthousiasme.*

# LE PROJET ASSOCIATIF

Le projet associatif 2019-2022 de JURALLIANCE est avant tout un projet citoyen destiné prioritairement à toute personne en situation de vulnérabilité et notamment aux enfants, adolescents et adultes qui rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne.

Il s'adresse aux familles, aux proches, aux professionnels, aux partenaires du territoire et aux pouvoirs publics avec lesquels JURALLIANCE conçoit et met en œuvre des solutions d'accueils et d'accompagnement dans le cadre des orientations nationales dans leurs déclinaisons régionales et départementales. Le projet met en avant la vision évolutive et inclusive de l'action sociale et médico-sociale mise en œuvre avec et pour les personnes accompagnées.

Il a été pensé et rédigé sur un mode collaboratif sur une période de 12 mois avec une forte implication

des administrateurs des associations membres de Juralliance et les administrateurs de Juralliance.

A partir du projet associatif et des orientations arrêtées dans le CPOM 2018-2022 de l'association, le plan de développement stratégique de Juralliance a fixé les orientations et objectifs du plan d'action à engager.

Le projet associatif de Juralliance est téléchargeable sur le site Juralliance.

[www.juralliance.fr](http://www.juralliance.fr)





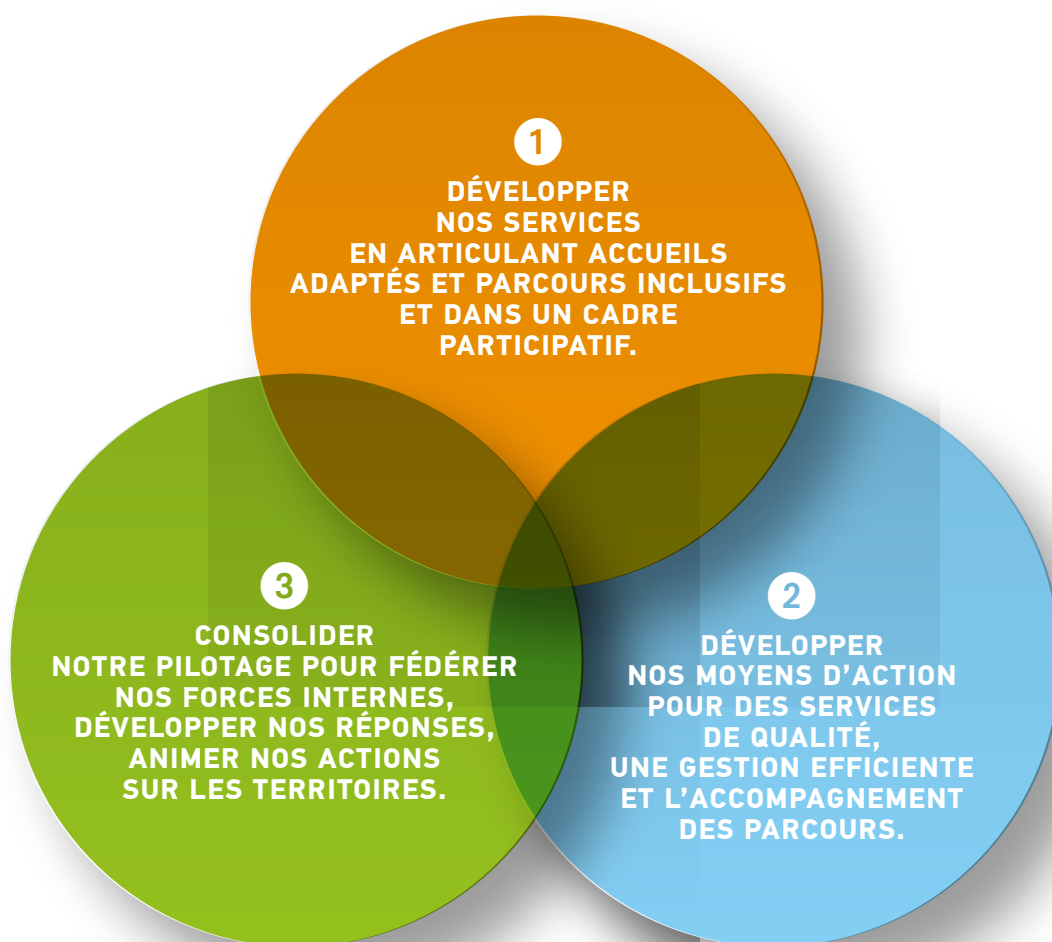


# LE PROGRAMME D' ACTIONS POUR 2018-2022 DE JURALLIANCE

## LE PROGRAMME D' ACTIONS

LE PROGRAMME D' ACTIONS SE STRUCTURE AUTOUR DE 3 GRANDES ORIENTATIONS

- 1. DÉVELOPPER NOS SERVICES
- 2. DÉVELOPPER NOS MOYENS D' ACTION
- 3. CONSOLIDER NOTRE PILOTAGE





# ORIENTATION 1

**DÉVELOPPER NOS SERVICES EN ARTICULANT ACCUEILS ADAPTÉS ET PARCOURS INCLUSIFS DANS UN CADRE PARTICIPATIF.**

Face à la diversité, au nombre et à l'évolution des situations de vulnérabilité en France, JURALLIANCE se donne pour objectif de contribuer à développer des solutions pour tous. Il s'agit notamment de mieux prendre en compte les nouveaux besoins, les situations complexes, les personnes sur liste d'attente, les besoins des territoires les moins équipés, mais aussi les nouveaux modes d'accompagnement attendus par les publics (proximité, personnalisation, inclusion). Par ailleurs, JURALLIANCE observe que la remise à plat des modèles d'action sociale et médico-sociale prévalant à ce jour ouvre des perspectives d'expérimentation et d'innovation. En se référant aux principes de l'économie sociale et solidaire, elle intègre dans son projet associatif la possibilité de créer tout type de service d'utilité sociale trouvant sa justification dans un besoin social évalué et capable de trouver sa viabilité financière.

## **A. RENFORCER NOTRE DÉMARCHE DE TRANSFORMATION DE L'OFFRE**

---

## **B. ELARGIR NOTRE PALETTE DE SERVICES POUR CONTRIBUER À L'ÉVOLUTION DES BESOINS ET DES DEMANDES DES PUBLICS**

---

## **C. ORGANISER LA PARTICIPATION EFFECTIVE DES PERSONNES À LEURS PROJETS ET À LA DÉFINITION DES RÉPONSES D'UTILITÉ SOCIALE ET SOLIDAIRE**

---

# ORIENTATION **2**



**CONSOLIDER NOTRE PILOTAGE POUR FÉDÉRER NOS FORCES EN INTERNE, DÉVELOPPER NOS RÉPONSES ET ANIMER NOS ACTIONS SUR LES TERRITOIRES.**

La dynamique du projet associatif de JURALLIANCE repose sur le principe d'une association d'associations territoriales membres de JURALLIANCE. JURALLIANCE souhaite renforcer ce principe fondateur dans sa gouvernance et assurer une mobilisation durable des associations membres. D'autre part, JURALLIANCE a la conviction que les liens et les actions pour promouvoir la participation et l'inclusion des personnes résident dans l'engagement dans le bénévolat de membres de la société ordinaire. C'est pourquoi elle souhaite renforcer cette dynamique interne. Enfin, l'opérationnalisation<sup>2</sup> de son projet repose sur les différents niveaux d'engagement et d'action interne notamment entre les ressources salariées et les instances dirigeantes non salariées.

## **A. RENFORCER LE PILOTAGE DE NOTRE DISPOSITIF EN UNION D'ASSOCIATIONS**

---

## **B. DÉVELOPPER L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE DANS LES ASSOCIATIONS MEMBRES EN LIEN AVEC LA CRÉATION DES MAISONS DES PARCOURS ET DE LA PARTICIPATION**

---

## **C. RENFORCER NOTRE STRATÉGIE ET NOS SUPPORTS DE COMMUNICATION, NOTAMMENT COMMUNIQUER DAVANTAGE AUPRÈS DES ADHÉRENTS ET DES PROFESSIONNELS SUR NOTRE ORGANISATION, NOS PROJETS ET NOS ACTIONS**

---

## **D. RENFORCER LE DISPOSITIF DE PILOTAGE OPÉRATIONNEL DE NOTRE PROJET EN ARTICULANT LES DIFFÉRENTES RESSOURCES INTERNES ET LEURS CONTRIBUTIONS AU PROJET ASSOCIATIF**

---



# ORIENTATION **3**

**DÉVELOPPER NOS MOYENS D'ACTION POUR DÉVELOPPER DES SERVICES DE QUALITÉ, UNE GESTION EFFICIENTE ET L'ACCOMPAGNEMENT DES PARCOURS.**

L'ambition portée par ce projet associatif se traduit par une réflexion constante sur le meilleur usage des moyens alloués. Cela notamment au regard de notre objectif de qualité de services mais aussi au regard des effets de notre action sur la situation des personnes. Cette ambition se traduit aussi par l'analyse de la pertinence de nos moyens au regard des besoins et de l'évolution de l'offre. Cela nous amène à proposer des évolutions par redéploiement de moyens, mais aussi à organiser autrement les moyens disponibles par des mutualisations ou des modes de gestion mieux adaptés (notamment dans le secteur des moyens liés à l'habitat des personnes). Enfin, cela nous conduit à accompagner la qualité de vie au travail au service de la qualité des accompagnements, mais aussi la mutation des métiers du secteur social et médico-social dans le cadre de l'évolution de l'offre et des modalités d'accompagnement.

## **A. RENFORCER LES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION DE NOS SERVICES ET D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS**

---

## **B. CONSOLIDER L'EFFICIENCE DE NOS MOYENS ET LEUR ADAPTATION AUX BESOINS DES PUBLICS**

---

## **C. ACCOMPAGNER LA MUTATION DE NOTRE ORGANISATION ET DES MÉTIERS DANS LE CADRE DE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE**

---

## **D. METTRE EN ŒUVRE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE DE NOTRE ORGANISATION EN CONSTRUISANT UN SYSTÈME D'INFORMATION PERFORMANT CENTRÉ SUR L'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS**

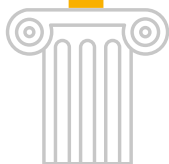
---

# LA DIRIGEANCE DE JURALLIANCE

## LES 3 PILIERS DE LA DIRIGEANCE DE JURALLIANCE

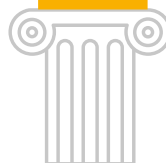
JURALLIANCE A CONSTRUIT 3 PILIERS SUR LESQUELS LA DIRIGEANCE ASSOCIATIVE S'APPUIE POUR CONDUIRE, SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL, LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS DES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX ET MÉDICO-SOCIAUX :

# 1



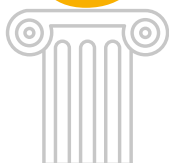
Les axes politiques et le plan de développement stratégiques définis par l'Assemblée Générale de JURALLIANCE et mis en mouvement - avec son Directeur Général - par le Conseil d'Administration et sa Présidente.

# 2



Un siège administratif, les services de la direction générale de JURALLIANCE avec 21 personnes qui apportent des prestations techniques de hautes expertises en droit des usagers, innovation et prospective, gestion, finances, ressources humaines, qualité, sécurité, communication, informatique, maintenance...

# 3



L'équipe de direction qui, dans le cadre des réunions COMEX (Comité exécutif) et des CODIR (Comité de Direction) coordonne, sous la responsabilité du Directeur Général, les actions par domaines d'activités, par type de public, par territoires.

Grâce à cette architecture structurante, à des fonctions supports performantes, les modes d'organisation de JURALLIANCE apportent un socle stable à la mise en œuvre des projets permettant de répondre avec agilité aux enjeux d'aujourd'hui.

**La transformation de notre offre** et la mutation de notre organisation se construisent pas à pas au fil des projets que nous conduisons.

Parmi ces projets nous pouvons citer celui en cours de la réforme de la tarification qui vise à installer les conditions d'un financement « à la prestation » en substitution totale ou partielle du financement actuel par dotation à la place (forfait).

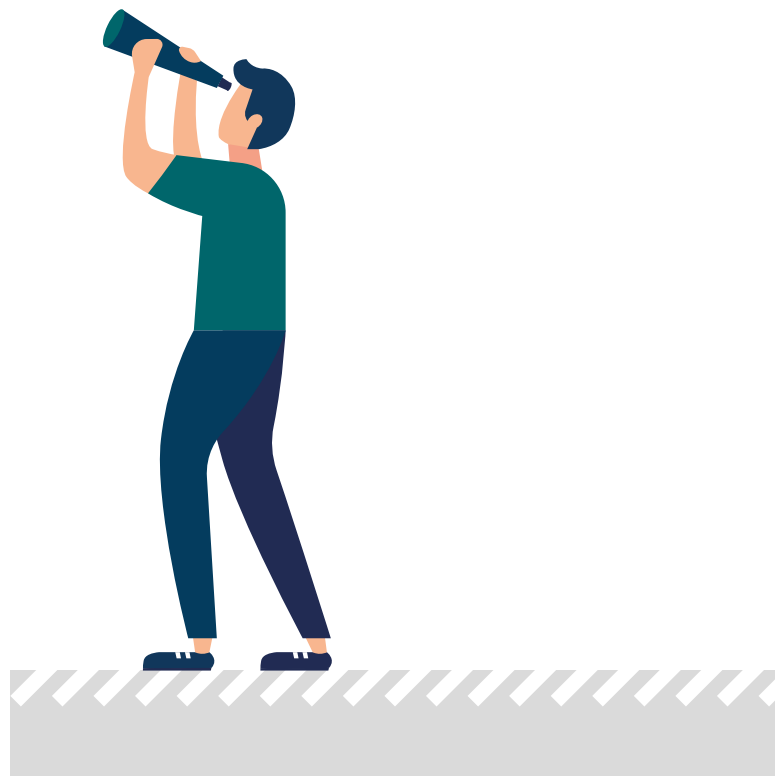
En 2018 une première expérimentation d'étude des coûts SERAFIN-Ph a été effectuée avec l'équipe de la MAS d'Arbois puis par l'équipe de l'IME de Dole. L'objet de cette étude vise à définir la nature des prestations dispensées aux personnes accompagnées, et leurs coûts (temps passé, coût du professionnel, coût matériel...) selon les besoins identifiés et « acte par acte » au fil de la journée par les différents professionnels et pour chaque personne.

En 2019 JURALLIANCE a déposé des demandes similaires pour contribuer aux études menées pour trois de ses établissements. Le FAM Agathe à Arbois, a été retenu. Les deux autres établissements, le SESSAD et le SAVS de Saint-Claude, sont sur liste d'attente.

Cette expérimentation permet aux équipes de professionnels de mieux repérer et valoriser l'ensemble des prestations qu'ils délivrent tout au long de la journée, de mesurer leur durée, l'intensité et la récurrence, interroger parfois l'efficience de l'action au regard du besoin et sa classification (prestation directe cœur de métier, soin ou éducatif par exemple, ou prestation indirecte, conduire un véhicule ou laver le linge).

L'analyse des données recueillies est traitée ensuite par le service comptable et permet ainsi de vérifier par, analyse des coûts/prestations, si l'approche par les prestations présente un écart important ou non au regard de l'approche par la dotation.

Cette nouvelle approche par l'analyse fine des besoins, la quantification de la prestation directe et indirecte pour y répondre, nous engage dans une profonde mutation de notre offre et de nos métiers.



## DIRECTION

Directeur Général : **Patrick CLÉMENDOT** -



### Direction Administrative et Financière

Comptabilité - Gestion - Finances  
Directrice : **Michelle MARESCHAL**  
Responsable : **Sylvie GUDEFIN**

### Direction des Ressources Humaines

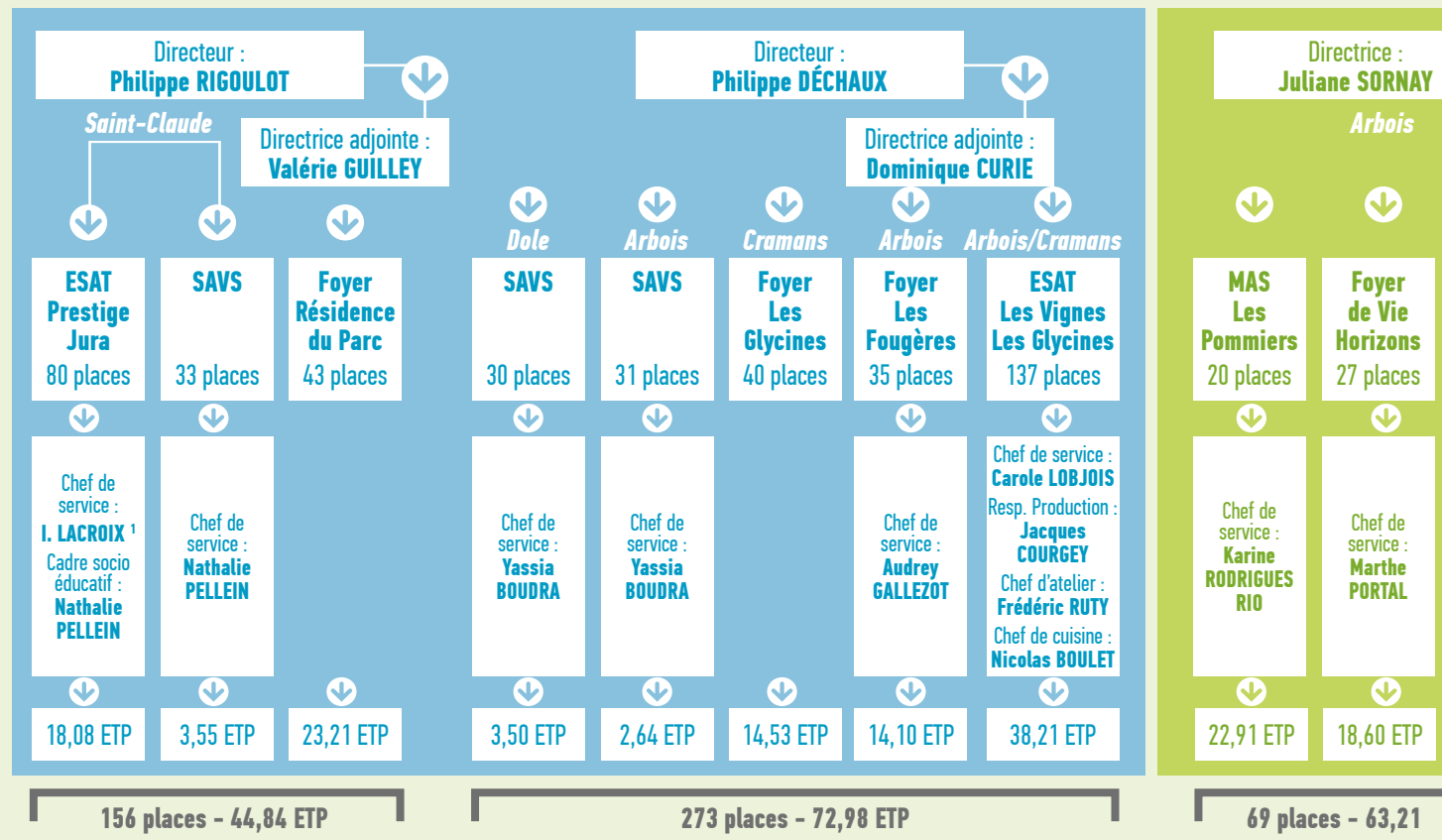
Paie - Administration du personnel - Formation - Juridique  
Directeur : **Jean-Marie GUETZ**  
Responsable : **Marie-Claude LANÇON**



## SECTEUR HANDICAP ADULTE

### PÔLE ESAT - FOYERS - SAVS

### PÔLE HÉBERGEMENT



**848 places - 376,24**

1 - Chef de service en remplacement : **Olivier CLARIS**

## ASSOCIATIONS MEMBRES DE JURALLIANCE :

- ▶ Accueil et Soleil
- ▶ Apei Arbois et région
- ▶ Apei Saint-Claude et région
- ▶ Association Franc-Comtoise Le Bonlieu
- ▶ Chez Nous
- ▶ Foyer Saint-Joseph
- ▶ SPI

## GÉNÉRALE

19,5 ETP

Assistante de direction générale : **Amandine GODARD**



### ALPP

Achat - Logistique - Patrimoine - Performance  
 Directeur : **Stéphane PERRARD**  
 Directrice adj.de patrimoine : **Sarah METRAS**



### DOSQP

Développement de l'offre de service de la qualité  
 de l'accompagnement et de la participation des usagers  
 Directrice : **Juliane SORNAY**



## SECTEUR HANDICAP ENFANCE

### PÔLE IME - SESSAD



169 places - 86,19 ETP



## SECTEUR PROTECTION DE L'ENFANCE

### PÔLE MECS - FOYER



181 places - 89,87 ETP

## SPÉCIALISÉ



ETP

ETP - 421 salariés

2 - Directrice adj. en remplacement à mi-temps: **Isabelle LACROIX** • 3 - Chef de service en remplacement : **Maeva GLAESSNER**

# PARCOURS ACCOMPAGNÉS

## PARCOURS

# EMPLOI ET FORMATION PROFESSIONNELLE

### L'EMPLOI DES PERSONNES CONCERNÉES À JURALLIANCE, UNE RÉPONSE GRADUÉE POUR UN PARCOURS INCLUSIF

Le Pôle Enfance, une étape dans un parcours préparant la vie adulte...

La première étape pour un enfant ou un adolescent intégrant l'un de nos établissements ou services du pôle enfance (IME-SESSAD / MECS-Foyer-PEAD) est l'acceptation et la compréhension de son histoire et du « pourquoi je suis là ». Cette étape franchie permettra de donner du sens à l'accompagnement mis en œuvre par l'ensemble des équipes ; sens bien nécessaire pour rendre efficace la mesure et préparer au mieux leur avenir.

Cet accompagnement pluri disciplinaire de chaque instant, vise à protéger, à accompagner ces jeunes, afin qu'ils puissent s'épanouir, s'autonomiser et s'insérer dans notre société par un mode de vie en adéquation avec leur âge et leurs compétences. Il s'agit de favoriser pour tous, un accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, de garantir leur sécurité physique et affective, de soutenir leurs relations familiales, de soutenir leur scolarité, de valoriser les activités socioculturelles et sportives ainsi qu'une ouverture vers l'extérieur.

Bien que les supports pour les accompagnements proposés soient multiples et variés, la scolarité a son importance et joue un rôle prépondérant dans la future insertion sociale et professionnelle des enfants et adolescents que nous prenons en charge.

Concernant la scolarité des enfants et adolescents pris en charge au sein de nos SESSAD et MECS, nous nous appuyons sur le dispositif de scolarité ordinaire. Les professionnels de nos établissements et services apportent alors un soutien à cette scolarité et accompagnent ce projet.

Ce soutien à la scolarité s'organise autour de diverses actions telles que : l'accompagnement à l'école pour les plus jeunes, l'aide aux devoirs, les rencontres avec les professeurs, les recherches de stage et la préparation de l'orientation. Ce travail s'effectue en lien avec l'Education Nationale, les MFR, les CFA, la

CCI etc.... et bien sûr en concertation forte avec les familles.

Au sein de nos IME, des enseignants détachés de l'Education Nationale prodiguent cours et apprentissages pédagogiques adaptés. Cette scolarité est associée à des temps en ateliers préprofessionnels initiant les prémices d'une activité et de techniques visant à préparer une insertion professionnelle en milieu ordinaire ou en secteur adulte spécialisé.

Parallèlement à ces apprentissages délivrés, des stages en milieu ordinaire ou en ESAT sont mis en place dès les 16 ans de chaque jeune. L'objectif étant de se rapprocher du monde du travail, de favoriser les mises en situation, d'évaluer les compétences et le potentiel de nos jeunes.

Au sein du pôle Enfance, ces accompagnements éducatifs autour de la vie quotidienne, de la vie affective, de la scolarité et des apprentissages préprofessionnels offrent aux enfants et adolescents accueillis des bases nécessaires et utiles pour entrer sereinement dans le monde adulte.

### CONSTRUIRE L'ESAT DE DEMAIN AVEC LES ENTREPRISES

#### UN LIEU D'INCLUSION SOCIALE

Nous faisons le pari que l'entreprise de demain sera sociale ou ne sera pas. La condition de son développement dépendra du niveau de conformité à l'exigence forte d'asseoir une politique RSE (Responsabilité Sociale et Environnementale) au cœur de son organisation. La compétence particulière des professionnels des ESAT dans l'accompagnement social, médico-social et pédagogique (formation et qualification) des personnes très éloignées de l'emploi est un atout pour l'entreprise souhaitant être « inclusive ».

Non seulement l'ESAT permet l'accès à une rémunération, à un statut social mais il est surtout un lieu de travail et d'inclusion sociale qui renforce le sentiment d'appartenance à un collectif et à la reconnaissance sociale.

Il contribue à rompre l'isolement des personnes tout en développant l'estime et la reconnaissance de soi.

Avec les prestations spécifiques d'accompagnement dispensées au quotidien, l'ESAT s'adapte en continu aux difficultés des travailleurs en situation de handicap. Ces actions permettent à chacun d'accéder à un travail pérenne devenant également un lieu d'autonomisation et d'apprentissage à la citoyenneté.

- Par l'organisation d'un accueil dédié et non sélectif, l'ESAT permet à chacun de trouver sa place au sein d'un collectif de travail.
- Par un dispositif d'écoute, de recueil des attentes et respectant l'autodétermination éclairée, des projets professionnels personnalisés sont conjointement établis.
- Par un environnement de travail adapté, des étayages appropriés sont réalisés au quotidien.
- Par une équipe pluridisciplinaire composée de psychologues, d'assistantes sociales, d'encadrants techniques et sociaux,... des soutiens professionnels et extra-professionnels sont dispensés.
- Par des actions de formations et de professionnalisations, une dynamique de mobilité interne et externe est déployée.

### **UNE RÉPONSE GRADUÉE VERS L'INCLUSION PROFESSIONNELLE**

La réponse graduée réside dans l'idée qu'il existe plusieurs niveaux de solutions afin qu'une personne en situation de handicap puisse exercer une activité de travail selon ses possibilités et son potentiel. Les différentes solutions sont des modèles inclusifs dans la mesure où elles sont adaptées et permettent à la personne de s'autodéterminer.

#### **► ESAT EN LES MURS**

L'ESAT met en œuvre les moyens en accord avec le projet de la personne handicapée afin de développer ses compétences professionnelles, de lui permettre d'accéder au travail, de favoriser son autonomie et son intégration sociale. Le travailleur handicapé réalise des travaux de production.

Cette solution peut être une première étape qui assure et rassure les personnes avant de poursuivre vers une autre étape comme l'inclusion en milieu ordinaire de travail à travers un parcours direct ou via plusieurs dispositifs.

#### **► ESAT HORS LES MURS**

L'ESAT hors les murs est une solution permettant aux travailleurs handicapés d'avoir une expérience professionnelle en milieu dit ordinaire de travail. Ils peuvent ainsi exercer une activité professionnelle avec des salariés « non handicapés » et participer à la vie d'une entreprise avec une organisation différente de l'ESAT. Il peut s'agir d'un détachement collectif ou individuel ou à travers des prestations de service.

#### **► TRAVAIL À TEMPS PARTIEL**

L'aménagement du temps de travail peut présenter une solution pour ne pas créer de rupture avec le monde du travail en permettant soit une immersion progressive soit une diminution du temps de travail en fonction des possibilités.

#### **► PMSMP OU MISE À DISPOSITION**

Pour favoriser la réalisation du projet professionnel du travailleur handicapé, il peut être placé auprès d'un employeur pour une durée déterminée, en vue de découvrir un métier, ou en vue d'une éventuelle embauche.

#### **► CDI EN ENTREPRISE**

Le CDI en entreprise du milieu ordinaire est la réponse ultime d'inclusion de la personne en situation de handicap.

### **UN ESPACE DE FORMATION ET DE QUALIFICATION**

L'ESAT forme à des métiers, développe les autonomies et les compétences sociales et mobilise tous les dispositifs d'accès à la formation :

- Mobilisation du CPF avec l'accompagnement par des professionnels • RSFP • RAE • VAE • Formations collectives ou individuelles • Activités de soutien professionnelles et extra professionnelles.

### **UN LIEU D'ACCÈS AU TRAVAIL**

L'accès au travail permet de :

- Proposer l'exercice d'une activité de production adaptée au public accueilli actuellement, ou à d'autres publics sous conditions d'adaptation et d'aménagement de la structure, et de moyens alloués à l'établissement, dans le but de pouvoir proposer une réponse adaptée pour tous,
- Proposer des actions de formation et d'apprentissage, par un accompagnement adapté au public, et des méthodes pédagogiques ou psycho pédagogiques variables selon l'activité et la personne, en interne par l'ESAT à travers une action en continu et en externe par d'autres organismes. Et cela dans le but de préparer l'insertion des ouvriers dans l'ESAT « hors les murs ».

### **EN CONCLUSION, L'ESAT DE DEMAIN SERA :**

- un acteur de l'écosystème de l'emploi des personnes en situation de handicap,
- un dispositif inclusif,
- un créateur d'épanouissement et d'intégration sociale,
- un moteur de l'autodétermination,
- un garant de parcours professionnels gradués, personnalisés, progressifs et réversibles,
- un outil d'expérimentation de nouvelles pratiques, de nouvelles machines tenant compte de la compensation nécessaire de la déficience pour permettre la transposition ensuite dans les entreprises.

## L'APPUI AUX PARCOURS EN MILIEU ORDINAIRE

### EMPLOI ACCOMPAGNÉ, JOB COACHING

L'emploi accompagné correspond à une pratique de soutien à l'insertion professionnelle pour les personnes en situation de handicap.

Ce dispositif, s'attache à favoriser une intégration rapide en milieu ordinaire de travail en apportant par le biais d'un conseiller en emploi appelé aussi Job coach, un soutien individualisé, continu et ajusté aux besoins de la personne, à toutes les phases de l'insertion.

Cet accompagnement est bien sur très actif dans la phase de recherche et de mise en emploi, mais il est ensuite maintenu après l'insertion.

L'alliance de travail entre la personne et le job coach est un des facteurs d'efficacité de cette pratique.

### PRESTATIONS D'APPUI SPÉCIFIQUES (PAS)

Les P.A.S. font partie des offres de services financées de l'AGEFIPH. Elles ont pour objectif global de sécuriser les parcours professionnels des personnes handicapées lorsqu'elles sont en recherche d'emploi où déjà en poste.

En Franche-Comté, pour le handicap intellectuel et psychique, ces prestations sont assurées par le groupement Insertion+ dont fait partie JURALLIANCE. Les chargés d'insertion interviennent comme expert à la demande du service public de l'emploi (Cap emploi, Pôle-emploi,...) ou des employeurs.

Ils apportent un appui aux différentes étapes du parcours de la personne :

- évaluation diagnostic des capacités,
- élaboration et validation du projet professionnel,
- intégration et suivi dans l'emploi.

### ENTREPRISE ADAPTÉE

L'Entreprise Adaptée (EA) est une entreprise à part entière qui permet à des personnes reconnues travailleurs handicapés d'exercer une activité professionnelle salariée dans des conditions adaptées à leurs besoins.

Sa vocation est de soutenir l'émergence et la consolidation du projet professionnel du salarié en situation de handicap, au sein de la structure elle-même ou vers les autres entreprises.

L'EA emploie entre 55% et 100% de salariés handicapés dans son effectif.

Le statut du travailleur handicapé en EA est celui d'un salarié de droit commun. Le contrat de travail peut être à durée déterminée ou indéterminée. Le salaire perçu ne peut être inférieur au SMIC.

Pour compenser le handicap, les EA bénéficient pour chaque travailleur handicapé d'une aide au poste versée par l'Etat.

JURALLIANCE souhaite développer un projet d'Entreprise Adaptée (EA) pour créer un maillage plus fort entre le secteur du travail protégé et le milieu ordinaire.

En s'orientant sur la création d'une cuisine centrale de 500 à 800 repas/jours et d'une cafétéria adossée, cette EA complétera les dispositifs existants d'inclusion des travailleurs handicapés en milieu ordinaire et répondra dans le même temps aux besoins de JURALLIANCE en termes de production de repas sur le secteur du Haut-Jura.





# PARCOURS ACCOMPAGNÉS

## PARCOURS HABITAT

JURALLIANCE expérimente depuis plusieurs années diverses solutions d'habitat. Il s'agit de proposer différentes formes d'espaces adaptés à l'autonomie des personnes.

JURALLIANCE souhaite développer l'habitat au regard des besoins en réduisant la réponse collective (ERP Établissement recevant du public).

Le succès des dernières expérimentations en foyer d'hébergement permet à ce jour d'envisager cette diversité de réponse et l'élargir aux personnes polyhandicapées habituellement accueillies en MAS. Cette dernière, gérée par JURALLIANCE, développe une prestation en milieu ordinaire et l'objectif est de mettre en place un accompagnement en réponse aux besoins de la personne sous forme de parcours. Pour cela, un professionnel définit avec la personne concernée ses attentes et construit avec elle et sa famille ou son responsable légal, le programme qui lui convient le mieux. Il s'agit de faire avec elle tout en étant garant du respect de ses droits et de la soutenir dans les faire valoir.

Le système d'habitat d'aujourd'hui même s'il tend à s'ouvrir sur le droit commun subit certains freins de l'intervention à domicile : la mobilité des personnes accompagnées, la réglementation du droit du travail, le modèle de tarification, le changement de culture du secteur médico-social, les résistances des partenaires sociaux face au changement.

Comment peut-on imaginer l'habitat de demain pour les personnes en perte d'autonomie et très dépendantes. Regardons un peu autour de nous et arrêtons nous sur le modèle suédois qui a évolué autour des années 70 en permettant la réflexion autour de l'adaptation de la société et en organisant l'accompagnement des personnes handicapées soit à domicile, soit en Home c'est-à-dire sous la forme de logement où la personne est indépendante.

Ces modalités de diversification demandent de conjuguer un grand nombre de paramètres pour aboutir à un dispositif équilibré en termes de prise en charge. Tout est à définir et en premier lieu, il est nécessaire de modifier les esprits pour collectivement réussir ce challenge de l'habitat intermédiaire.

Dans l'esprit d'une société inclusive, nous avons à réfléchir ensemble avec les organismes gestionnaires et les autorités de contrôle afin de proposer l'habitat le plus diversifié possible permettant à chaque personne accueillie de pouvoir évoluer au niveau de son logement grâce à une multiplicité des réponses.



# SERVICE DÉVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE, DE LA QUALITÉ ET DE LA PARTICIPATION DES USAGERS



Juliane SORNAY - Directrice

Au regard des orientations des politiques publiques nationales, le Conseil d'administration a décidé en 2018 de la mise en place d'une direction du développement de l'offre de service associée à la qualité et à la participation des personnes accueillies ou accompagnées. Cette direction développe un éventail très large de projets destinés à mieux répondre à la transformation de l'offre mais aussi à structurer en interne des actions destinées à l'ensemble des établissements de Juralliance. Un manager de projet est chargé de venir en appui des services du siège :

Les projets en cours d'élaboration :

- Entreprise adaptée
- Création d'un GEIQ
- Maison des parcours
- Les ateliers du bien vieillir
- Insertion Plus

L'accompagnement des personnes dans une société inclusive passe par une nécessaire évolution de l'offre : c'est permettre l'autodétermination des personnes en situation de handicap, c'est aller vers une évolution des pratiques professionnelles et c'est s'approprier la transformation de l'offre.



## LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE, COMMENT PASSER D'UNE LOGIQUE DE PLACE À UNE LOGIQUE DE PARCOURS ?

Tout a commencé en 2010 avec La France qui a ratifié la convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées mais n'a pas accordé sa législation à ce nouveau droit qui aurait dû s'imposer au droit français ».

En 2014, la Ministre des Affaires sociales et de la Santé, Marisol TOURAINE, a reçu, avec sa secrétaire d'État en charge des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'Exclusion, Ségolène NEUVILLE, le rapport de fin de mission élaboré par M. Denis PIVETEAU, conseiller d'Etat, et intitulé « Zéro sans solution : le devoir collectif de permettre un parcours de vie sans rupture, pour les personnes en situation de handicap et pour leurs proches ». Une réponse accompagnée pour tous va naître (RAPT).

Le secteur médico-social se met en action pour envisager, créer, développer quelques expériences innovantes sur l'adaptation de l'accompagnement des personnes handicapées, mais pas suffisamment visible pour qu'elle fasse école.

En 2017, Après 10 jours d'enquête de terrain, Catalina DEVANDAS-AGUILAR, rapporteur spécial des

Nations Unies, a présenté son rapport préliminaire et ses recommandations au Gouvernement français. Au menu : désinstitutionnalisation, respect du libre arbitre des personnes en situation de handicap et inclusion sociale. Le constat est sévère : Les bons établissements, ça n'existe pas. La France doit revoir complètement les modes d'accueil et d'accompagnement pour se diriger vers une société réellement inclusive. « D'autres pays l'ont fait, vous pouvez le faire », l'injonction est posée ! La France doit se diriger vers une transformation efficiente.



## LES OBJECTIFS DE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVE

La circulaire du 2 mai 2017 précise les objectifs du mouvement de transformation de l'offre ainsi que les leviers et outils existants.

Le rapport Piveteau, le zéro sans solution et une réponse accompagnée pour tous, pose le cadre du mouvement de la transformation de l'offre qui a pour objet de permettre « toute action visant à la rendre plus inclusive, plus souple et plus adaptée à la prise en compte des situations individuelles ». La réponse sous la forme de place ne suffit plus pour tenir compte de la diversité des aspirations des personnes et nous devons passer d'une logique de places à une logique de parcours.

Ainsi, nous sommes à la fois sur un changement de paradigme et sur la transformation des pratiques professionnelles qui devient un défi à long terme.

### LES CARACTÉRISTIQUES DE LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

- ▶ Partir des besoins et des attentes (aidés/aidants)
- ▶ Promouvoir les capacités et la participation
- ▶ Favoriser une vie en milieu ordinaire conforme aux souhaits de la personne
- ▶ Logique de parcours alliant précocité des interventions et renforcement de l'inclusion sociale
- ▶ Répondre à des besoins spécifiques et complexes
- ▶ Anticiper, prévenir et gérer les ruptures de parcours

## ÊTRE ACTEUR DE L'INCLUSION

### UNE NÉCESSAIRE ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION TERRITORIALE AVEC LA CONSTRUCTION DE NOUVEAUX OUTILS

- Favoriser le milieu ordinaire par la mobilisation des dispositifs de droits communs
- Favoriser des dispositifs souples et modulaires: répondre à la diversité des besoins
- Tenir compte dans le temps de l'évolution des besoins: de l'enfance à l'avancée en âge
- Promouvoir la complémentarité des réponses: sanitaire, social/médico-social
- Améliorer le parcours de prévention et de soins des personnes handicapées
- Organiser des réponses aux situations complexes et d'urgence: prévention des ruptures de parcours

## LES RÉPONSES CONCOURANT À LA TRANSFORMATION DE L'OFFRE

Si la scolarité et l'emploi ne sont pas une réponse adaptée pour tous, ils sont les secteurs ciblés pour créer le mouvement de la transformation, ainsi les ESAT, les IME et les ITEP sont fléchés avec la création de nouveaux dispositifs :

- Scolarisation : externalisation des Unités d'enseignements avec la création d'UE en maternelle
- Emploi: emploi accompagné - Mise en situation professionnelle en ESAT
- Accompagnement: fonctionnement en dispositif intégré des ITEP et des SESSAD - les pôles de compétences et de prestations externalisées
- Diversification des modalités d'accueil et d'accompagnement
- Reconnaissance de l'expertise spécifique: gestion des situations complexes
- Réponse au vieillissement des personnes en situation de handicap

### LES OUTILS DE STRUCTURATION DE L'OFFRE

- Renouvellement des autorisations des ESMS
- Nouvelle nomenclature du handicap
- CPOM

### LEVIERS DE DÉCLOISONNEMENT ET D'INDIVIDUALISATION DES RÉPONSES

Le plan de prévention des départs en Belgique :

- Interventions au domicile- Renfort de personnel dans les établissements – création de places adaptées en ESMS.

La mobilisation des établissements de santé :

- Intervention conjointe du secteur médico-social et du secteur sanitaire dans les situations complexes.

Dans ce cadre de transformation de l'offre, Juralliance s'investit dans la réflexion et la création de nouveaux dispositifs venant impacter sur :

- L'habitat avec SCICalliance
- L'emploi avec un GEIQ médico-social et 6 autres partenaires du secteur y compris du sanitaire
- La maison des parcours pour apporter une réponse à toute personne vulnérable en attente de réponses accompagnées
- Une entreprise adaptée pour une réponse à l'emploi en milieu ordinaire avec des personnes ayant une reconnaissance de handicap.



## ATELIERS DU BIEN VIEILLIR

À l'image de celle des autres pays d'Europe occidentale, la population française connaît, depuis plusieurs années un accroissement de son espérance de vie. Les personnes handicapées bénéficient également de ce progrès. Pour autant, cette question a été insuffisamment traitée dans le cadre des politiques publiques consacrée au handicap. Aujourd'hui l'avancée en âge des personnes handicapées est une préoccupation des ARS et des Conseils Départementaux.

La Conférence des Financeurs regroupe différents partenaires fortement investis dans le champ de l'accompagnement et de la prévention à destination des personnes de plus de 60 ans (Conseil départemental, ARS, CARSAT, MSA, RSI, CPAM, ANAH, AGIRC-ARCCO et Mutualité Française). Grâce au soutien de la CNSA, la Conférence des Financeurs lance un appel à projets multi thématiques permettant de développer les actions collectives de prévention à destination des personnes de plus de 60 ans vivant à domicile.

En Septembre 2017, JURALLIANCE a répondu à l'appel à projet lancé par la conférence des financeurs du Jura pour défendre l'idée que les personnes handicapées intellectuelles vieillissent « aussi », parfois plus rapidement que les personnes valides, et ont besoin qu'on leur propose des ateliers de prévention plus spécifiques pour vieillir en bonne santé avant l'âge de 60 ans.

Ce qui est intéressant dans cette nouvelle approche, c'est de pouvoir faire le lien entre la retraite, le vieillissement, la santé et d'ouvrir les possibilités pour que la personne soit véritablement actrice de son maintien dans l'autonomie à domicile.

Ainsi quatre groupes de 8 à 11 personnes se sont constitués à Arbois sur le pôle accueil spécialisé et à l'ESAT, sur Saint-Claude à l'ESAT et au foyer de vie, et sur Dole au SAMSAH, géré par ETAPES, pour proposer des actions adaptées sur la préservation du capital santé et de la préparation à la retraite.

Ce sont en tout cinquante personnes qui ont pu échanger sur leur vieillissement au cours des différentes rencontres qui ont été apprenantes et ludiques.

Les objectifs de cette action sont de sensibiliser les personnes en situation de handicap intellectuel au processus de vieillissement et d'améliorer les représentations du vieillissement.

Les thématiques retenues par les groupes ont été :

- Vieillir c'est quoi c'est comment ? Accompagnées par une psychologue, les personnes sont invitées à parler de leur vieillissement.

- Prévention de chute avec la pratique de renforcement musculaire, assouplissements avec l'aide d'un éducateur sportif.
- Nutrition et cuisine.
- Les maladies liées au vieillissement et les dépistages gratuits.
- Relaxation-bien-être, avec l'aide d'une sophrologue et d'une musicothérapeute.
- Pour ceux qui le souhaitent les rencontres se sont clôturées avec une matinée aux thermes.

Les ateliers se sont déroulés de janvier 2018 à mai 2018. Les ateliers du bien vieillir agissent à la fois sur la prévention du vieillissement mais également sur le maintien du lien social.

Cette action est reconduite pour 2019.

**LES RENCONTRES DU BIENVIEILLIR C'EST BIEN CAR J'AI APPRIS QU'ON PEUT FAIRE AUTRE CHOSE QUE TRAVAILLER**

**QUAND ON VIEILLIT ON COURT MOINS VITE, MAIS AVEC LA GYM ON RESTE SOUPLE ET MUSCLÉ**

**POUR BIEN VIEILLIR IL FAUT MANGER ÉQUILIBRÉ, PAS BOIRE D'ALCOOL, FAIRE UNE ACTIVITÉ PHYSIQUE QUOTIDIENNE, AVOIR UNE VIE SOCIALE ET SE RELAXER**

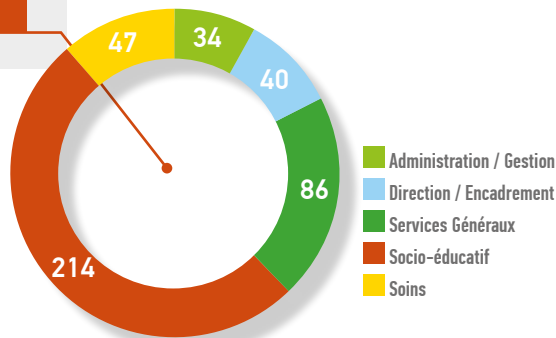




# SERVICE RESSOURCES HUMAINES



Jean-Marie GUETZ  
Directeur des Ressources Humaines



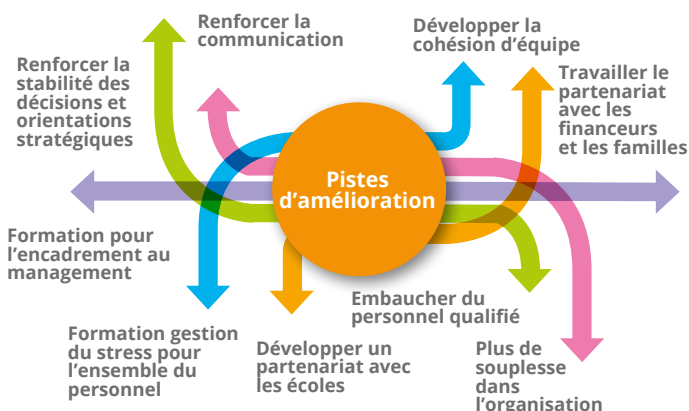
En 2018, la dynamique installée en 2017 s'est concrétisée par la mise en place d'actions concrètes autour de 4 axes : la formation, les compétences, la Qualité de Vie au Travail (QVT) et le dialogue social.

## QVT, RPS, QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT ? OÙ EN SOMMES-NOUS ?

JURALLIANCE est très attaché à ce que la démarche « Qualité de vie au travail » initiée l'année passée soit proposée pour penser des marges de manœuvre aux professionnels afin de permettre une progression sur les questions du travail et, de fait, sur la question de la qualité des accompagnements. Cette réflexion permet d'ouvrir de nouvelles voies, fondées principalement sur le sens de l'engagement et centrées sur un appui à l'activité.

Notre Association s'inscrit ainsi dans une tendance forte aujourd'hui au sein de nombreuses organisations du secteur. Les nouveaux équilibres socio-économiques incitent à maîtriser une bonne articulation entre le travail réel (les professionnels étant appelés à s'engager personnellement pour que les organisations fonctionnent), et les conditions d'exercice de l'activité qui réclament des régulations et discussions collectives pour atteindre l'efficacité dans l'accompagnement tout en préservant leur santé au travail.

Le comité de pilotage des risques psychosociaux a donc décidé de fusionner la démarche de prévention des RPS et la démarche QVT. Il a ainsi validé 9 pistes d'amélioration permettant une prévention pour une meilleure qualité de vie et de santé au travail.

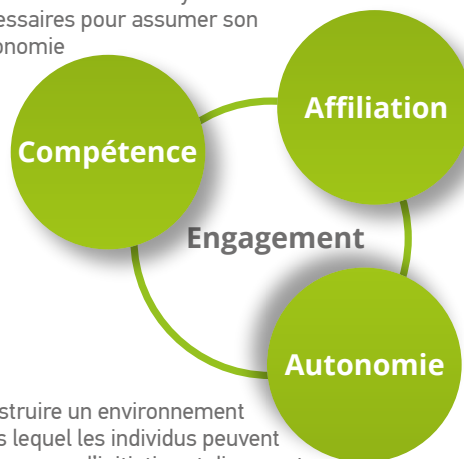


## QUALITÉ DE L'ACCOMPAGNEMENT (ÉVALUATION INTERNE/EXTERNE)

Pour pouvoir faire du « bon travail », les professionnels ont besoin de travailler dans une équipe qui communique et se soutient, et d'être épaulés par la hiérarchie de proximité, régulateur des tensions professionnelles. Les professionnels ont également besoin de ressources, à titre individuel, dans leur quotidien de travail : être en capacité d'agir en adéquation avec leurs valeurs, pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée, se sentir compétent pour faire face aux changements en cours...

### ► CONDITIONS POUR UN ENGAGEMENT DE QUALITÉ DES SALARIÉS AU SERVICE D'UN ACCOMPAGNEMENT DE QUALITÉ

Chacun peut bénéficier de la formation et des moyens nécessaires pour assumer son autonomie. Traiter les personnes avec respect, quel que soit leur rôle. Favoriser des relations de dialogue direct entre individus.



Construire un environnement dans lequel les individus peuvent faire preuve d'initiative et disposent d'un réel contrôle sur l'organisation de leur travail.

## QU'EST CE QU'ON ÉVALUE ?

- la cohérence entre les différents objectifs, ainsi qu'entre les objectifs et les moyens mis en œuvre ;
- l'efficacité, les ressources mobilisées ont-elles été bien utilisées et les résultats sont-ils à la mesure de ces moyens ;
- l'efficacité, évaluant si les effets propres de la politique institutionnelle et des actions sont conformes aux objectifs ;
- l'effectivité, recherchant les conséquences pour les usagers et pour la société des actions engagées ;
- la pertinence, en analysant les objectifs, les moyens et les pratiques en regard de la nature des problèmes pris en charge. Dis autrement, ceci implique l'évaluation des besoins, qui précise les effets attendus ;
- l'évaluation de l'activité, qui renvoie à l'organisation ;
- l'évaluation des effets produits, qui interroge à la fois le degré de satisfaction des personnes concernées, explique les causes, rend certains effets compréhensibles, et, enfin, accepte de prendre en compte les constats inattendus qui en ressortent.

## QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES POUR LE TRAVAIL SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL ?

A JURALLIANCE, l'évaluation des pratiques n'est pas nouvelle Elle est présente à plusieurs niveaux.

- l'autoévaluation par le professionnel. Cette démarche d'autoévaluation est fondée sur une éthique professionnelle d'honnêteté qui implique de se mettre en position de distance critique et de consentir à un effort d'objectivation.
- l'évaluation de l'action vis-à-vis des personnes accompagnées. Toute relation d'aide suppose une dynamique sociale et interactive qui appelle donc à une négociation productrice de sens, imposant un regard croisé entre usager et professionnel.
- l'évaluation de l'action et de ses effets qui ne peut en rester à une simple logique de résultats, car il existe parfois des améliorations seulement ponctuelles et des effets à retardement, positifs ou négatifs. Elle nécessite de réintroduire la complexité des réalités humaines et sociales qui ne sauraient se réduire à de simples modèles institutionnels et professionnels.

Ainsi, si la pratique de l'évaluation interne et externe est déjà connue, JURALLIANCE se réinterroge pour faire de cette évaluation un outil dynamique d'amélioration de ses prestations auprès des personnes accompagnées et des financeurs et met l'accent, pour créer cette dynamique, sur la formation et l'appui technique.

## RELATIONS SOCIALES : DE NOUVEAUX ACCORDS SIGNÉS

Réunions avec les IRP	Nombre de réunions
CHSCT	16
Négociation	10
Commissions	10
Comité d'entreprise	16
Délégués du personnel	88
<b>TOTAL</b>	<b>140</b>

Les différents échanges entre la Direction et les Organisations Syndicales ont portés sur :

- les salaires effectifs
- la durée effective de travail
- l'organisation du temps de travail
- la mise en place d'un régime de prévoyance maladie et l'épargne salariale
- l'insertion professionnelles et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans l'entreprise
- la gestion prévisionnelle de l'emploi et les salariés âgés
- la qualité de vie au travail
- point sur les accords existants : accord sur l'aménagement du temps de travail et du travail de nuit

A l'issue de cette année de négociation, plusieurs accords ont été signés : Avenant n°1 sur le temps de travail et le travail de nuit, Base de Données Economiques et Sociales BDES, Accord sur le travail à distance occasionnel, Accord méthode sur la périodicité des négociations obligatoires, Accord sur les dons de jours de repos, et un protocole d'accord de négociation sur la rémunération, le temps de travail, le partage de la valeur ajoutée, l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la qualité de vie au travail.

## LA FORMATION

Avec un budget de 1.93% de la masse salariale, JURALLIANCE continue à se donner les moyens de soutenir sa politique de développement des compétences des professionnels.

Pour l'année 2018, dans le cadre de sa mission d'accompagnement de personnes porteuses de différents handicaps, JURALLIANCE a souhaité maintenir et développer les compétences des salariés :

- pour une prise en charge de qualité des personnes accueillies
- pour sécuriser l'intervention des professionnels dans l'exercice de leur métier

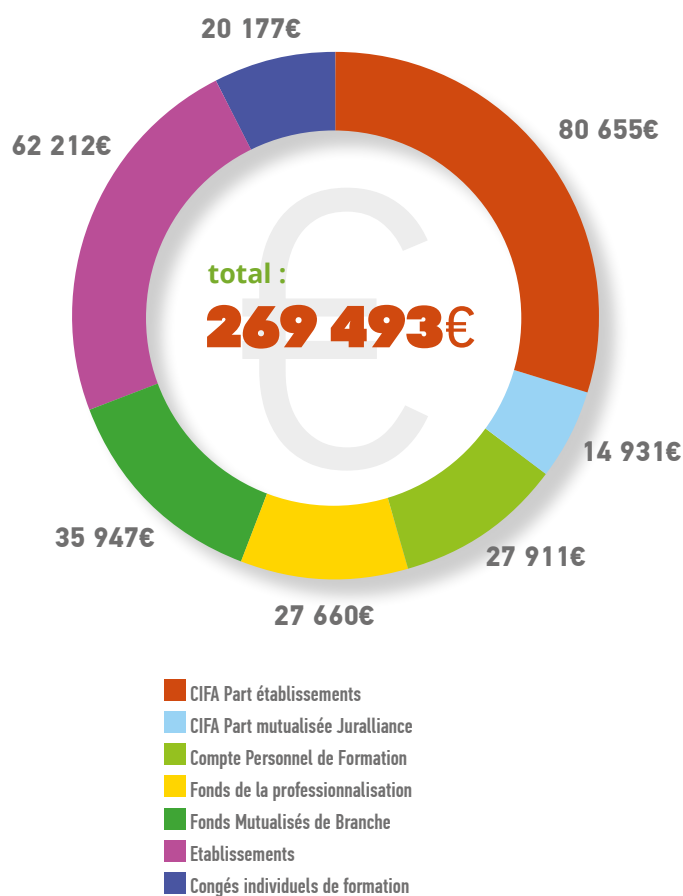
Afin de faire face à l'évolution permanente des publics accueillis et dans le cadre de notre mission de protection de l'intégrité physique des salariés, les actions de formation suivantes ont été proposées :

- Accompagner les adultes handicapés vieillissants
- La spécificité de l'accompagnement des personnes polyhandicapées
- Savoir-être et savoir-faire face à des personnes présentant des troubles psychiques
- Promouvoir la bienveillance
- Comment se prémunir des agressions physiques (self défense)

Depuis de nombreuses années, nous nous apercevons que les personnels des services généraux ne sont pas sensibilisés aux différentes problématiques des publics accueillis. Ils se retrouvent parfois dans des situations particulières et ne sont pas « outillés » pour y faire face. C'est pourquoi la formation « la place des services généraux dans l'établissement » a également été mise en place.

	Nombre d'heures réalisées
Administratif	684
Direction et encadrement	1562
Education nationale	21
Services généraux	793
Socio éducatif	7871
Soins	840
<b>TOTAL</b>	<b>11771</b>

## RÉPARTITION DU BUDGET FORMATION CONSOMMÉ EN 2018



**269 493€**

alloués à la formation du personnel

**11 771**

heures de formation

**392**

salariés formés



# SERVICE ACHATS-LOGISTIQUE PERFORMANCE-PATRIMOINE



Stéphane PERRARD - Directeur

Le service ALPP met en œuvre les schémas directeurs des démarches achat, logistique et patrimoine. La mission du service est de développer ces plateformes techniques en intégrant les spécificités des métiers du secteur social et médico-social et en garantissant la performance des procédés.

Le service technique est au service du développement de JURALLIANCE, en créant les conditions de réussite technique de l'ensemble des projets.

## UN HABITAT ADAPTÉ AUX BESOINS ÉVOLUTIFS DES PUBLICS

Le projet de création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif « **SCICalliance** » a été concrétisé.

JURALLIANCE a souhaité dans un premier temps connaître l'état des constructions et les coûts de fonctionnement associés afin de mesurer l'adéquation de ses actifs avec le service rendu aux usagers. Par un diagnostic technique global, elle a pu établir un coût réel au mètre carré et déterminer l'évolution des coûts à venir de remise en état en lien avec l'évolution des modes de prise en charge des résidents et les capacités financières mobilisables. Les audits réalisés ont fait apparaître un taux de vétusté proche de 70 % sur l'ensemble du patrimoine immobilier.

Ces conclusions, et la nécessité de structurer une prospective quinquennale dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à signer avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Départemental du Jura, ont décidé l'association à créer une entité permettant une gestion spécialisée, globale et sécurisée de l'immobilier dédiée à l'activité sociale et médico-sociale.

## FORME JURIDIQUE ET GOUVERNANCE :

La forme de société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) est apparue comme le meilleur choix stratégique pour porter ce projet centré sur la satisfaction du besoin de l'utilisateur, l'accompagnement de la mutation de l'offre médico-sociale et la coopération entre acteurs du territoire.

La gouvernance de la SCIC garantit une forte transparence de fonctionnement. Elle permet un équilibre des représentations (sociétariat par collègues) entre les membres fondateurs, les salariés, les représentants des résidents utilisateurs du service, les autres associations gestionnaires qui souhaiteraient bénéficier du savoir faire de la SCIC, les investisseurs et les institutions publiques impliquées territorialement.

## UTILITÉ SOCIALE AU SERVICE DES ÉTABLISSEMENTS ET DE LEURS USAGERS :

**SCICalliance** a pour objet d'être le garant de la qualité des usages de l'immobilier dédié à l'accueil de personnes vulnérables sur leur lieu de travail, leur lieu d'habitation et dans leurs liens avec la cité. **SCICalliance** devient progressivement l'interlocuteur des bailleurs pour les locaux pris à bail, conduit les projets de réhabilitation et construction en mutualisant les ressources.

## UN OUTIL DE DIVERSIFICATION DES FINANCEMENTS :

**SCICalliance**, face aux difficultés croissantes du financement public des investissements, est un outil permettant aux bénévoles, et notamment ceux issus des sept associations territoriales fondatrices de JURALLIANCE, de mobiliser un financement éthique et solidaire sur des projets immobiliers porteurs de sens et de valeur sociale ajoutée. Chaque investisseur, qu'il soit sociétaire par acquisition de parts sociales de la SCIC ou détenteur de titres participatifs de la SCIC, ouvrant droit à réduction d'impôts, pourra suivre l'évolution du projet auquel il a contribué.

La foncière **SCICalliance** est au service de la logique de prestations coordonnées sur un territoire qui matérialise la transformation de l'offre.

Mieux habiter en développant la maîtrise d'usage - Pour relier l'habitat à l'habitant.

**SCICalliance** : « L'habitat qui me convient au moment où j'en ai besoin ».



## LE SYSTÈME D'INFORMATION LA MISE EN CONFORMITÉ

L'année 2018 a vu la concrétisation de deux axes majeurs de notre schéma directeur sur notre plateau technique du système d'information.

Nous avons acquis de nouveaux serveurs nous permettant de bénéficier des moyens nécessaires pour assurer notre développement structurel. Ceux-ci vont nous permettre d'intégrer les nouvelles applications métiers (logiciel) nécessaires à la gestion des différents domaines d'activités.

Nous avons installé ces nouveaux serveurs dans un data center de Besançon, permettant ainsi de s'inscrire dans les nouvelles dispositions techniques nécessaires au fonctionnement de notre structure, pour répondre aux obligations légales, et surtout renforcer la sécurité du système et des données.

Ces deux expériences nous ont permis de nous confronter à de nouveaux dispositifs à appréhender. Cela a renforcé notre compétence par le dépassement de difficultés nouvelles. Aujourd'hui notre système d'information a atteint un niveau de performance suffisamment fiabilisé et modélisé pour être mis au service de structures du secteur qui souhaitent suivre la voie de la conformité.

Nous avons mis en place un dispositif permettant d'accompagner l'ensemble de nos sites vers la conformité de la réglementation européenne sur les données personnelles (RGPD) : référent formé-information à l'ensemble de nos instances (y compris CA-CE etc...) - audit - bonnes pratiques).

De façon concrète auprès du public accueilli, afin de poursuivre notre démarche d'intégration du numérique auprès des personnes, nous avons modélisé une méthode permettant à toutes les personnes d'un site de se familiariser avec des outils numériques.

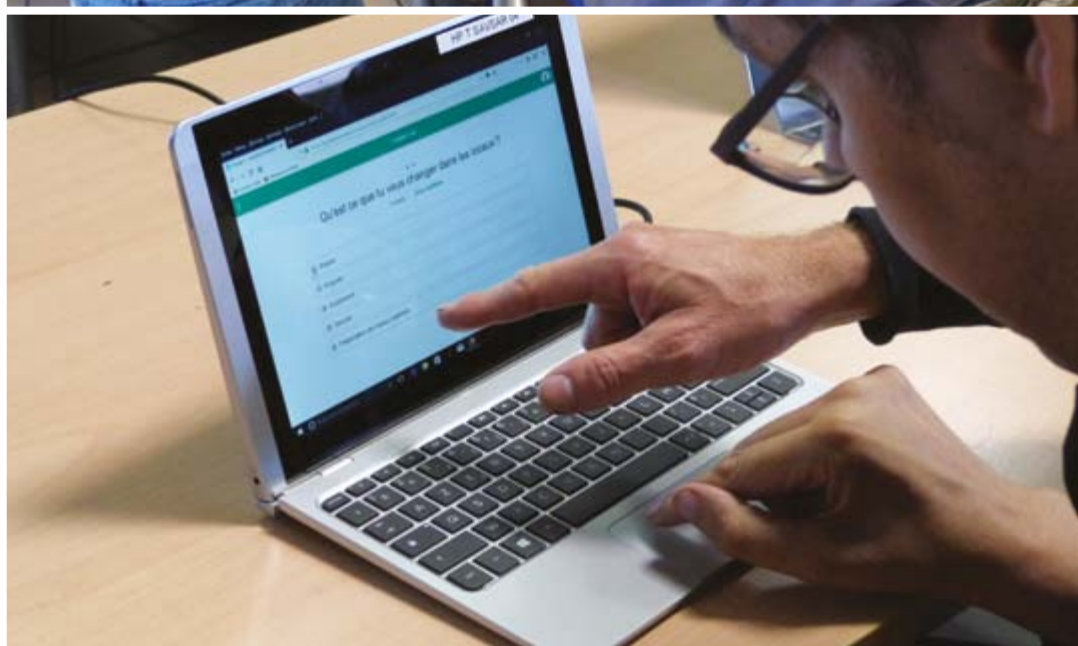
### Le résultat :

Expériences positives pour les personnes qui désirent maintenant avoir des tablettes pour les utiliser au quotidien. Nous recherchons des soutiens pour les acquérir.



## Développement du numérique dans les ESAT

L'aide entre pairs permet de renforcer l'autodétermination des personnes accueillies



# SERVICE COMPTABILITÉ GESTION - FINANCE



Michelle MARESCHAL Directrice Administrative et Financière

ESAT

**282K€**

ETABLISSEMENTS

**184K€**

RÉSULTAT TOTAL

**466K€** SOIT **1,6%** DES PRODUITS

**LES EXCÉDENTS SONT EXPLIQUÉS PAR LE RÉSULTAT DES ESAT  
ET DES PRODUITS EXCEPTIONNELS.**

## LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

A ce jour, le CPOM conjoint avec l'ARS et le CD 2018-2022 est en cours de négociation avec le Conseil Départemental et en attente de signature avec L'ARS.

En 2018 les Associations APEI de St Claude et Saint Joseph ont décidé d'abandonner les créances détenues sur les établissements. Ces abandons constituent un produit exceptionnel de 495K € dans les comptes de Juralliance.

Le pôle Protection de l'enfance (ASE) a connu cette année une suractivité de plus de 116%. Equivalente à 7095 journées pour un montant de 1 013 204 million d'€ à ce jour non payé par le CD. Une demande de financement de cette suractivité a été adressée au Conseil Départemental.

Une alerte a également été transmise au Conseil Départemental concernant la sous dotation chronique des MECS de Prélude et Champandré qui l'une et l'autre sont financées par un prix de journée de 135 € jour alors que le tarif cible national en MECS est de 180 € et que d'autres MECS du département sont financées à hauteur de 240 €. Une demande de revalorisation du prix de la place des MECS de Prélude et Champandré a été adressée au Conseil Départemental.

D'autre part, en juillet 2018, un nouveau dispositif d'accueil en semi-autonomie a été mis en place pour les Mineurs Non Accompagnés (MNA).

Notons en 2018, dans l'attente de la signature du CPOM, une absence de taux d'actualisation des dotations globales de financement provenant du Conseil Départemental et de l'absence du taux de modulation (rattrapage) de l'ARS.

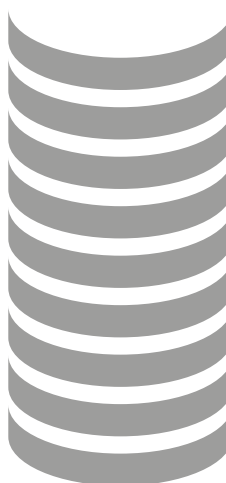
Et enfin, en décembre 2018, l'Agence Régionale de Santé

(ARS) nous a accordé des crédits non reconductibles de 1 028 K€ dont 728 K€ afin de financer la souscription au capital de SCICalliance en perspective des projets de construction ESAT et IME.

## DES FINANCEMENTS DIVERS

FINANCEMENT TARIFICATEUR

**22,8M€**



Dont Conseil  
départemental  
Hébergement et Suivi  
Adultes Handicap :

**6.5M€**

Dont Conseil  
départemental Aide  
Sociale à l'Enfance

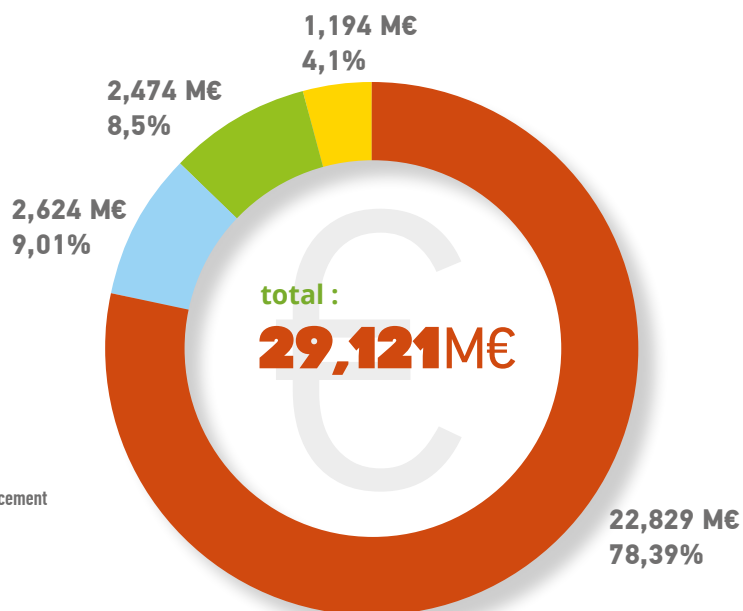
**6.1M€**

Dont ARS

**10,2M€**

Les ressources financières de JURALLIANCE proviennent pour 78.4 % des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) définies dans le cadre des CPOM.

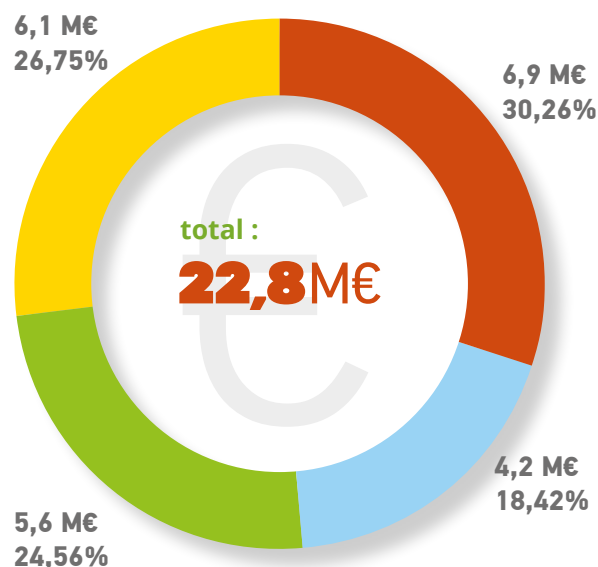
Les chiffres d'affaires des ESAT Production, les aides aux postes travailleurs handicapés, les aides au logement, les reprises de provisions, les subventions perçues et les produits financiers constituent les autres financements.



- Dotation globale de financement
- Recettes ESAT
- Aide au poste
- Autres ressources

## RÉPARTITION DES ENVELOPPES PAR PÔLE

Les DGF sont réparties par établissement des différents pôles :

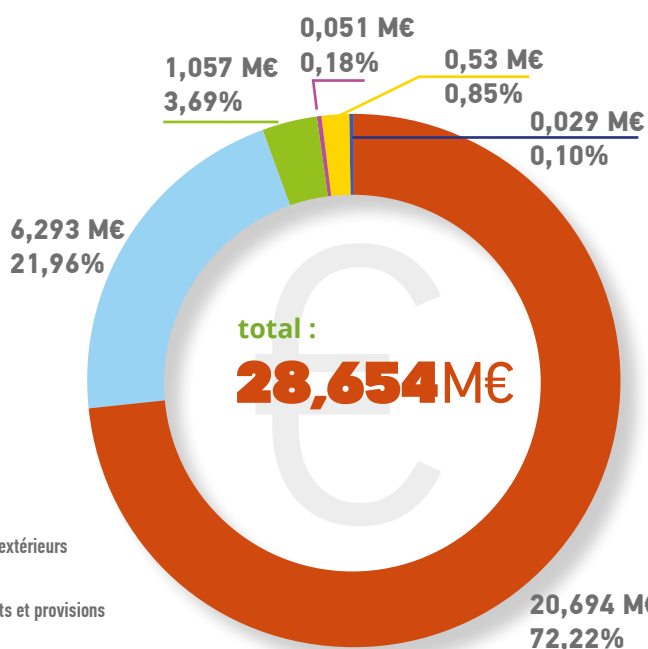


- Pôle Adultes
- Pôle Hébergement Spécialisé
- Pôle IME SESSAD
- Pôle Aide sociale à l'Enfance

## LES CHARGES

Les frais de personnel représentent la part la plus importante du budget et ont augmenté en 2018, notamment par la revalorisation de la valeur du point. La suractivité du pôle enfance a engendré une hausse de charges telles que la vêtture, l'alimentation,... Les obligations d'entretien et de mises aux normes sécurité et accessibilité se poursuivent et impactent nos charges.

Une négociation est en cours avec le Conseil Départemental pour que soit compensé l'augmentation des charges liée à la suractivité.



- Personnels et intervenants extérieurs
- Achats et Charges externes
- Dotation aux amortissements et provisions
- Charges financières
- Charges exceptionnelles
- Impôt sociétés

PÔLE

# ESAT / FOYERS / SAVS

## ARBOIS-CRAMANS-DOLE



Philippe DÉCHAUX - Directeur

En introduction, nous pouvons signaler que l'ensemble des établissements et services du pôle ont réalisés leurs deuxièmes évaluations internes lors du dernier trimestre 2018.

### ESAT LES VIGNES / LES GLYCINES

#### ► LE CHIFFRE D'AFFAIRES

Les activités de production des ESAT (Les Vignes, Les Glycines et la cuisine centrale) diminuent légèrement de 2% pour se stabiliser à un chiffre d'affaires de 2 077 000 euros, et se situe à un bon niveau de rentabilité.

#### ► LA FORMATION

En 2018, les ESAT ont financé et organisé la mise en place de 32 formations externes pour 137 ouvriers, sur un effectif de 137, soit 100% d'ouvriers formés, alors que l'objectif national est de 25% !

#### ► LA RECONNAISSANCE

##### DES SAVOIRS FAIRE PROFESSIONNELS

Organisée par la direction du travail, elle a permis en 2018 à 8 ouvriers de l'ESAT de Cramans d'obtenir 10 portefeuilles de compétences. Depuis le début de ces validations, ce sont au total 23 ouvriers qui ont obtenus 122 portefeuilles de compétences. Il convient également de signaler qu'un ouvrier a validé de 2009 à 2017 l'ensemble des 13 portefeuilles de compétences existant en espaces verts. Et que 3 ouvriers ont débuté une VAE pour un CAP en 2018.

#### ► LA MISE À DISPOSITION

6 ouvriers ont pu faire valoir leurs compétences professionnelles en étant mis à disposition dans trois entreprises pour une durée totale de 755 heures en 2018. Cette possibilité d'insertion en milieu ordinaire s'avère particulièrement valorisante pour la personne concernée et a débouché sur une embauche en CDI temps plein dans l'entreprise pour un ouvrier de Cramans en janvier 2018.

#### ► L'ACCUEIL DE STAGIAIRES

Les ESAT ont accueilli 36 ouvriers en stage (soit 136 semaines de stage, soit presque 3 stagiaires en moyenne chaque semaine !). Ceci permet donc à 36 personnes d'être intégrée en file active, au-delà de l'agrément de l'établissement.

#### ► LES ACTIVITÉS DE SOUTIEN

Elles ont pour but de développer l'autonomie, prévenir des exclusions, favoriser la fonction participative, la

construction identitaire, la socialisation et protéger les personnes tout en restant en lien avec l'activité professionnelle. Elles priorisent les objectifs inscrits dans les Plans de Services Individualisés, mais aussi les demandes formulées par les ouvriers. Chaque ouvrier bénéficie d'au moins une activité durant l'année, sauf cas exceptionnel des personnes qui refusent toute participation.

#### ► BILAN RÉNOVATION DES LOCAUX

L'année 2018 a été marquée également par la poursuite du travail réalisé au sein de Juralliance, de réflexion sur deux projets importants que sont la restructuration immobilière des ESAT d'Arbois et de Cramans.

Ces projets prennent en compte notre besoin de rénover les locaux de production, les locaux médico-sociaux, et surtout de répondre aux exigences de nos financeurs en terme de mutualisation. C'est dans ce but que Juralliance a acheté à la communauté de communes une parcelle de terrain dans la future zone d'activité.

#### ► PROJETS 2019

L'objectif est de lancer la construction du nouvel ESAT sur le site d'Arbois, après avoir étudié l'ensemble des mutualisations et regroupements possibles entre les projets Arbois et Cramans. Pour ce faire, nous serons accompagnés par des cabinets d'urbanisme.

chiffre d'affaires

**2 077 000 €**

**100%**

d'ouvriers formés  
(objectif national : 25%)



## LES FOYERS D'HÉBERGEMENT LES FOUGÈRES ET LES GLYCINES

### ► LES ACTIVITÉS

Elles visent à être des personnes accompagnées ainsi qu'à leur intégration dans la cité. Proposées par l'équipe ou à la demande des résidents, elles visent à les inscrire dans un tissu social local, mais aussi à vivre des moments de détente. Ces activités favorisent donc la socialisation des résidents et réaffirment leur statut d'adulte à part entière. Notons que ces activités favorisent l'expression et la réalisation des désirs de chacun. Elles peuvent être pratiquées en collectif ou individuellement, avec un accompagnement spécialisé ou de façon autonome. La localisation des structures du foyer Arbois proche du centre-ville facilite (pour les résidents ayant l'autonomie requise) la réalisation d'actes du quotidien (aller chez le médecin, faire des achats, retirer de l'argent, participer à des activités de loisirs à l'extérieur...).

### ► L'ACCOMPAGNEMENT AU QUOTIDIEN

L'équipe éducative aide et accompagne les personnes aux différents moments de la journée hors de leur temps de travail. Conscient du fait que le degré d'autonomie est propre à chaque personne et qu'il se définit toujours par rapport à un environnement donné, l'accompagnement individualisé est au centre des préoccupations des professionnels. En effet pour chaque personne un Plan de Services Individualisé est élaboré. La personne assiste à chaque étape de la mise en place de ce projet, elle se trouve donc au centre de ce dispositif et peut à tout moment exprimer ses souhaits, ses choix...

Le foyer met en place des activités en interne, ou se tourne vers l'extérieur afin de pouvoir répondre au mieux aux besoins spécifiques des personnes, d'être en accord avec les missions et les valeurs de l'établissement tout en respectant le cadre réglementaire.

### ► LES TRANSFERTS

Ils sont l'occasion de faire découvrir aux résidents un autre milieu, d'aller à la rencontre des autres, d'appréhender l'inconnu en toute sécurité, d'allier l'utile à l'agréable avec des visites culturelles constructives. Ces temps de transfert sont des espaces de socialisation, de communication, de connaissance de soi qui contribuent au bien-être des résidents. Pour Cramans, transfert à Talloires en mars et transfert à Nîmes en Novembre, et pour Arbois transfert en Auvergne en mai.

### ► BILAN 2018

Les difficultés d'accessibilité nous obligent à construire de nouveaux bâtiments. Pour Arbois, les plans sont réalisés, le terrain est acheté et l'étude financière est finalisée. Pour Cramans, des plans ont

été présentés et l'étude financière est en cours. Dans le cadre des négociations pour le prochain CPOM, nous avons obtenu par le Conseil Départemental du Jura, le financement de deux places pour financer en partie ces projets immobiliers, fondés sur un accompagnement axé sur l'apprentissage de l'autonomie, qui permet de créer des parcours de vie des résidents vers les SAVS.

### ► PROJETS 2019

L'objectif est de finaliser les études de financement, afin de pouvoir lancer la construction de nouveaux foyers, après avoir étudié l'ensemble des mutualisations et regroupements possibles entre les projets Arbois et Cramans. Pour ce faire, nous serons accompagnés par des cabinets d'urbanisme.



## LES SAVS D'ARBOIS ET DE DOLE

### ► LES PRESTATIONS

Ces services éducatifs permettent aux personnes en situation de handicap d'exercer leur choix de vivre en milieu ordinaire, quelle que soit leur situation sociale et professionnelle.

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale intervient au domicile et propose des entretiens au service.

Le SAVS propose des prestations en fonction des besoins de la personne et en garantissant une qualité de vie dans le respect des choix de la personne. Des actions collectives sont proposées afin de maintenir le lien social et valoriser la personne (atelier estime de soi, activité mémoire, activité mobilité,...).

Son rôle est aussi de coordonner les interventions de nos différents partenaires pour une prise en compte globale et cohérente de la personne.

### ► LES CHAMPS D'INTERVENTION

Ils sont personnalisés en fonction des besoins de la personne accompagnée :

- Vie quotidienne (alimentation, hygiène,...)
- Logement
- Budget, achats, courses
- Loisirs
- Santé
- Démarches administratives et courriers
- Transport
- Emploi, formation
- Citoyenneté

### ► LES PARTENARIATS

La mutualisation de l'analyse de la pratique entre les deux SAVS enrichit les savoirs faire et apporte à chacun un lieu ressource. La participation mensuelle du service à l'équipe pluridisciplinaire mise en place par la MDPH, permet de trouver des réponses adaptées sur chaque orientation proposée et de tisser des liens de proximité avec nos différents partenaires. Les SAVS travailleront en étroite collaboration afin de mutualiser les outils, dans le souci d'une cohérence et d'une approche partagée sur l'accompagnement.

### ► BILAN 2018

Nous avons amélioré les conditions d'accueil des personnes accompagnées et les conditions de travail des salariés, en améliorant la sécurité électrique, les équipements de chauffage et la confidentialité des bureaux

### ► PROJETS 2019

En 2019, nous allons continuer d'améliorer les conditions d'accueil des personnes accompagnées et les conditions de travail des salariés, en optimisant les outils de communication (informatique et téléphonie).





# PÔLE ESAT/SAVS/FOYERS SAINT-CLAUDE



Philippe RIGOULOT - Directeur

## L'ESAT PRESTIGE JURA

### ► POPULATION

Au 31/12/2018, l'ESAT Prestige Jura accueille 84 travailleurs en situation de handicap mental pour 80.22 ETP et compte aujourd'hui 14 temps partiels.

La déficience intellectuelle est à 85% la déficience principale. Elle est associée dans un cas sur trois à d'autres formes de handicap : psychique, moteur, troubles du comportement.

Malgré un fléchissement des admissions (3 sur l'année pour une sortie), la moyenne d'âge reste à 40 ans.

La liste d'attente fin 2018 est stable : 12 candidats (19 en incluant les jeunes adultes en phase d'orientation). 19 stagiaires sont accueillis tout au long de l'année dont 9 évaluations « MISPE ».

Avec 16 730 journées, le taux d'activité est stable.

### ► PERSONNEL

21 professionnels (17.20 ETP) accompagnent ces personnes. On note un fort renouvellement de l'équipe en restauration et l'embauche d'un nouveau responsable dans la perspective de création d'une entreprise adaptée. Le taux de présentéisme remonte à 89% malgré l'arrêt sur l'année de la chef de service.

### ► BUDGET SOCIAL

Le budget principal d'action sociale s'achève avec un résultat administratif de + 384 218 € dû pour l'essentiel à une régularisation d'un compte de liaison de l'Apei de Saint-Claude de 370 000 €.

Ce résultat en trompe l'œil ne doit pas pour autant masquer une rentabilité qui reste modérée avec un coût à la place très faible (11 589 €) malgré la variété des prestations proposées et l'engagement fort de la structure dans l'inclusion professionnelle.

### ► ACTIVITÉ COMMERCIALE

Après 2 belles années, l'activité commerciale enregistre un résultat négatif de 41 137 € lié à un recul de son chiffre d'affaires de presque 40 000 € et à la nécessité d'affecter une part importante des frais d'étude de la cuisine centrale (72 919 €) sur cet exercice après l'abandon du projet dans sa forme initiale.

A l'exception du service de rapprochement avec le

milieu ordinaire, l'ensemble des secteurs d'activités voient leur chiffre d'affaires reculer :

Tassement de l'activité en **menuiserie**, disparition d'un marché important avec la Sté MOREL en **sous-traitance** et net recul de l'activité avec JULBO, grosse baisse de fréquentation du **restaurant**, difficulté des **travaux d'environnement** avec une période de sécheresse importante.

Dans ce contexte morose, les **prestations de ménages** en autonomie et une hausse spectaculaire des **misés à dispositions** viennent rééquilibrer l'activité.

- **Le service de rapprochement avec le milieu ordinaire** (RMO) totalise plus de 11 500 heures (près de 8 ETP) entre les prestations de ménage et les mises à disposition en entreprise qui progressent de 55% avec 5117 heures sur l'année (collaboration avec Bourbon Plastindustrie et Grandperret en MAD collectives). Au total, 37 ouvriers soit 44% de l'effectif sont impliqués. En fin d'année, le service porte le renouvellement du marché Insertion + Franche-Comté et son déploiement sur Juralliance.
- en 2018, **le service formation** dispense plus de 2300 heures de formation par le biais de prestataires externes (1660 heures) ou de ressources internes (660 heures). 76% de l'effectif est concerné. Parmi les actions phares de l'année : « travailler en sécurité en menuiserie », « access VAE » et « les savoirs de bases ». 2 actions accueillent d'ancien TH aujourd'hui embauchés dans le cadre d'un partenariat avec leurs entreprises.
- **Le service qualité** : Après un audit de renouvellement de 2 jours en 2017 du système qualité (certifié aux normes ISO 9001/2015 sur son accompagnement et ses productions depuis 2006), l'audit de suivi de 2018 va dans le même sens.

Il met en avant le partage des valeurs dans les projets tournés vers l'accompagnement des ouvriers, les résultats financiers de 2017 et la volonté de favoriser la démarche d'inclusion en milieu ouvert.

## ► ORIENTATIONS 2019

- **Entreprise adaptée** : après l'abandon du projet de cuisine centrale dans le cadre d'un groupement avec la municipalité et la communauté hospitalière Jura Sud, Juralliance réoriente sa réflexion sur la création d'une entreprise adaptée qui viendrait progressivement se substituer au service restauration de l'ESAT.
- **Valorisation des copeaux** : avec la disparition d'un partenariat avec Suez en 2018, le traitement des copeaux générés par l'activité menuiserie reste une préoccupation importante. Des contacts sont pris pour trouver une solution avec la fabrication de granules.
- **Accessibilité** : les actions 2019 porteront sur la mise en accessibilité de l'ensemble des sanitaires du bâtiment et sur les ascenseurs.
- **Chiffre d'affaires** : après la baisse constatée en 2018, des actions spécifiques pour relancer l'activité de chaque secteur sont programmées (démarchage, visite clients, repas à thème).
- Déploiement du dispositif **Insertion + Franche-Comté** (prestations à destination de demandeurs d'emploi porteurs d'une déficience intellectuelle ou d'un handicap psychique) sur l'ensemble du Jura.
- Renouvellement de la **certification ISO 9001/2015**.
- Poursuite de **l'accompagnement des professionnels** sur la thématique de l'évolution des pratiques professionnelles au regard de l'évolution des public accompagnés.



## FOYER D'HÉBERGEMENT LA RÉSIDENCE DU PARC

### ► POPULATION

En 2018, le foyer d'hébergement La Résidence du Parc accueille 43 adultes : 11 en foyer de vie (dont une externe), 31 travaillant à l'ESAT (dont 2 temps partiels) et un retraité. 5 résidents sont issus du département de l'Ain.

2 admissions et 2 sorties sont prononcées dont l'une pour le SAVS.

Les listes d'attente du foyer d'hébergement pour travailleurs d'ESAT et du foyer de vie se montent chacune à 8 personnes.

Le profil des personnes accueillies est proche de celui de l'ESAT (déficience intellectuelle à 84%) avec une proportion plus importante de personnes avec un retard mental profond au foyer de vie.

### ► PERSONNEL

Il se compose de 30 salariés pour 23,45 ETP. De nombreux événements marquent 2018 dont l'absence du directeur adjoint une grosse partie de l'année et de nombreux mouvements de personnel : 4 départs à la retraite, plusieurs démissions, rupture de contrat, passage à temps partiel, arrêt longue maladie, congé maternité. Ce fort turn-over entraîne un renouvellement important de l'équipe et permet au climat social de s'apaiser.

### ► BUDGET

L'exercice 2018 s'achève avec un résultat administratif de - 11 424 €.

Pour la seconde année consécutive, l'établissement enregistre un résultat négatif sur son exploitation.

Cet écart lié à une conjoncture exceptionnelle, mouvements de personnel très importants, travaux de mise en conformité, ne remet pas en cause cependant la rentabilité de la structure comme l'ont prouvé les exercices antérieurs.

### ► ACTIVITÉS

A Saint-Claude, une logique de parcours s'organise à partir d'une proposition d'habitat adapté avec une autonomie progressive :

- la résidence collective dans le bâtiment principal qui accueille également les résidents du foyer de vie,
- les studios en semi-autonomie situés sur le même site dans un bâtiment voisin,
- les appartements en autonomie à proximité du centre ville.

En complément de ces parcours personnalisés, des activités à caractère sportif, culturel ou artistique sont proposées et animées de manière transversale :

- L'activité dessin et créativité proposée tout au long de l'année à une dizaine de résidents avec l'appui de 2 personnes des arts plastiques et l'intervention d'une artiste peintre.
- L'activité Equitation qui concerne un groupe fixe de 7 personnes qui se rendent mensuellement dans un club d'équitation local et participent au spectacle de fin d'année.

- Le Basket réalisé en partenariat avec le club Haut-Jura Basket avec un entraînement hebdomadaire, la mise en place de plusieurs compétitions tout au long de l'année et d'un tournoi réunissant plusieurs équipes de Suisse, de Franche-Comté et de Rhône-Alpes ainsi que les professionnels et les usagers de l'IME, du SAVS et de la Maison du Bois Joli à Morez.

- Un groupe de marche donnant accès à une activité physique douce.

- Des sorties piscines, la collaboration avec les jardins partagés et des temps de relaxation en salle SNOEZELEN pour les résidents du foyer de vie.

### ► TRAVAUX

2018 aura également été marquée par d'importants travaux de mise en conformité aux normes de sécurité incendie avec la mise en place de gaines de désenfumage automatique dans les couloirs des parties à sommeil de la résidence principale au 12 chemin du parc. Des travaux moins importants sont également réalisés au 14/16 chemin du parc dans la perspective de créer des modules d'habitat autonomes pour répondre aux évolutions réglementaires en matière de sécurité et enrichir la proposition de parcours des personnes.

### ORIENTATIONS 2019

- Mise en place de la **nouvelle équipe** ; recrutement et accueil de la nouvelle directrice adjointe.
- Finalisation du travail sur les **modules d'habitat autonomes** : évaluation des personnes, révision du classement ERP.
- Réorganisation de la **cuisine** suite au regroupement des sites de production à l'ESAT dans la perspective de création d'une Entreprise Adaptée.
- Reconstitution des **activités marquantes**, tournoi de basket et fête de l'été destinée à l'ensemble du pôle adulte.
- Poursuite de **l'analyse de la pratique** pour les professionnels.
- Mise en place des **entretiens professionnels**.
- Révision de la procédure sur les **projets personnalisés**.

## SAVS DE SAINT-CLAUDE

### ► POPULATION

Au 31/12/2018, le SAVS de Saint-Claude accompagne 33 personnes, 18 femmes et 15 hommes.

Une place est réservée à une personne relevant de l'APF (Association des Paralysés de France).

En 2018, le service enregistre 2 admissions en provenance du foyer d'hébergement et 1 départ pour une fin de prise en charge.

60% des personnes travaillent en ESAT. 5 ont un emploi en milieu ordinaire. La proportion des personnes sans activité professionnelle augmente fortement : 4 sans emploi et 4 à la retraite.

La quasi-totalité est en logement autonome (locataire ou propriétaire).

La plupart des usagers (plus de 80%) bénéficient d'une mesure de protection juridique.

9 personnes vivent en couple et dans la plupart des cas, le conjoint n'est pas suivi par le service. L'accompagnement à la parentalité concerne 4 usagers.

Une large majorité de personnes sont porteuses d'une déficience intellectuelle moyenne ou légère (94%) correspondant bien à la vocation du service. Dans 40% des cas, on relève cependant une déficience associée essentiellement du fait de troubles du psychisme.

La liste d'attente repart à la hausse avec 7 personnes.

### ► PERSONNEL

L'effectif est de 4.25 ETP pour 10 salariés.

On note la démission d'une éducatrice en fin d'année et des absences pour maladie en légère hausse.

### ► BUDGET

L'exercice 2018 s'achève avec un résultat positif de plus de 36 000 €. Cet excédent s'explique par des charges contenues et 2 reprises de provisions (indemnité de départ en retraite et litige).

### ► ACTIVITÉS

Le cœur de métier se compose d'accompagnements individuels : soutien à la vie quotidienne et aux questions de logements, achats, loisirs, accompagnement sur les questions de santé, démarches administratives, emploi. Le service propose aussi des permanences 2 soirs par semaine, l'appui d'une psychologue et des activités collectives : marche ou piscine, cours à l'utilisation d'Internet, yoga, cours de cuisine, participation aux jardins partagés. 4 fois dans l'année des réunions d'expression et d'information ont également lieu.

Le service s'inscrit également dans de nombreux partenariats : services de tutelle, centre médico-psychologique, SAVS et SAMSAH spécialisés handicap psychique, SESSAD APF... Il est présent aux réunions d'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.

Pour faire face aux nouveaux défis de l'accompagnement, l'équipe reste impliquée dans des séances d'analyse de la pratique.

## ORIENTATIONS 2019

- Après avoir mis entre parenthèse la recherche de **nouveaux locaux** durant 2 années, des démarches sont effectuées fin 2018. L'année 2019 sera donc consacrée, à l'installation dans ces nouveaux lieux.
- Consolidation de **l'expérience avec l'APF**.
- Poursuite de la **démarche qualité** en interne et mise à jour des différentes procédures.
- Inscription à l'expérimentation su l'étude Nationale de Coûts **Serafin PH**.

## ACTIVITÉS TRANSVERSALES DU PÔLE

En complément du travail spécifique des établissements, des actions transversales sont menées au sein du pôle adulte :

- Un **comité de direction** par mois intégrant à un rythme régulier les psychologues permettent de coordonner les travaux liés à la nouvelle structuration de Juralliance, de gérer les listes d'attentes, de suivre les situations les plus complexes, de donner une cohérence aux actions d'accompagnement et de développer des stratégies communes pour répondre aux exigences réglementaires.
- Un **groupe de travail qualité** mis en veille en 2018 du fait de l'absence d'un cadre d'intermédiaire à la résidence du parc et de l'évaluation interne.
- **Les ateliers du bien vieillir** à destination des personnes handicapées vieillissantes de l'ESAT, du foyer et du SAVS.

## ORIENTATIONS 2019

En lien avec le siège, poursuite de la réflexion sur la **transformation de l'offre** avec en toile de fond la réorganisation du foyer d'hébergement, la création d'un foyer de vie et d'un module d'habitat inclusif porté par le SAVS,

- Actualisation des **livrets d'accueils** et des **projets d'établissements**.
- Lancement de la 2ème campagne des **rencontres du bien vieillir** sur le secteur.
- **Fête de l'été** pour les personnes accompagnées du pôle.
- Achèvement de la seconde **évaluation interne** dans chaque structure et mise en œuvre des plans d'action.

# PÔLE HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ MAS/FAM/FDV ARBOIS



Juliane SORNAY- Directrice

## MAISON D'ACCUEIL SPÉCIALISÉE LES POMMIERS

La MAS, établissement médico-social ouvert 365 jours par an, est autorisée pour accueillir 20 adultes présentant un retard mental profond ou sévère. Plus précisément, la MAS accueille majoritairement des personnes polyhandicapées, c'est-à-dire présentant un « Handicap grave à expressions multiples, associant déficience motrice et mentale sévère ou profonde, entraînant une restriction extrême de l'autonomie ainsi que des possibilités de perception, d'expression et de relation ». Avec l'accueil de jour, la file active est de 22 personnes et la file d'attente est de 18 personnes.

Le nombre de journées réalisées est excédentaire de 238 dont 32 en accueil de jour.

La prise en charge de personnes polyhandicapées gravement dépendantes repose sur deux piliers : la vie quotidienne et les activités.

### ► LA VIE QUOTIDIENNE

La vie quotidienne est « l'espace-temps » fondamental de la prise en charge des résidents, la base de toute action éducative et thérapeutique auprès d'eux. Elle se déroule dans leur lieu de vie qu'est la MAS ; il s'agit de la réponse de tous les besoins fondamentaux : le lever, la toilette, les repas, les couchers, les temps libres, la nuit, les soins médicaux, la vie relationnelle... Ce quotidien est ponctué d'actions permettant la continuité de la relation et ainsi d'assurer la sécurité tant physique que psychique.

### ► LES ACTIVITÉS ÉDUCATIVES, DE LOISIRS, DE SOUTIEN :

La situation initiale de ces personnes laisse supposer qu'il y a peu de capacités d'apprentissage. Cependant, la stimulation permet d'apprendre en s'appuyant sur le quotidien, cet espace-temps riche de potentialité permet la médiation la plus simple. Néanmoins et afin d'éviter de limiter les relations sociales au périmètre du groupe de vie, il nous semble nécessaire pour permettre la socialisation et l'éveil d'organiser également des activités à l'extérieur.

En interne et en externe, ce sont 20 thématiques différentes qui sont proposées aux résidents de la MAS les Pommiers tant sur le plan culturel, sportif que de loisirs. Ce domaine d'activité est fondamental

car il a des répercussions sur le développement perceptif, moteur, cognitif, affectif et social. Toutes ces activités ont pour objectif de stimuler les sens et de permettre à la personne de découvrir ce qui l'entoure, à se découvrir et à découvrir l'autre et ainsi permettre la relation et d'échapper à l'isolement tant psychique que social. Au delà de la découverte, les activités permettent à chacune des personnes de bénéficier d'apprentissage venant stimuler des savoirs et les entretenir.

Il est un domaine de plus en plus développé qu'est celui des activités physiques, il est animé par le binôme composé du professeur d'activité physique adaptée et de la psychomotricienne. C'est un moyen d'accéder à l'exercice physique mais également facteur d'inclusion et de rencontre avec le milieu ordinaire. C'est le cas entre autres, lors des rencontres avec les jeunes collégiens du collège St Juste d'Arbois, de la ligue de sport adapté, d'handiski à Métabief et de toutes les sorties ou manifestations organisées en interne lorsque l'établissement ouvre ses portes à d'autres participants.



### ► ÉLÉMENTS NOUVEAUX DE FONCTIONNEMENT

Dans la poursuite de ses activités, la MAS, dans le cadre de la diversification de ses modes d'accueil et pour permettre à des personnes handicapées dépendantes d'accéder en fonction de leur projet de vie à une structure pouvant les accueillir en journée, optimise l'accueil de jour avec trois personnes qui se relaient sur la semaine.

Comme le prévoit le Code de l'action sociale et des familles, le service d'accueil de jour permet d'offrir un accompagnement en journée à des adultes en situation de handicap. L'article L.312-1 du CASF confère effectivement une base légale aux ESMS assurant l'accueil à titre permanent. Cet accueil de jour constitue « un élément de souplesse et de réactivité dans la palette des différentes modalités d'accompagnement. »

Ce mode d'accueil peut également répondre aux orientations du rapport PIVETEAU et de ses recommandations zéro sans solution.

Depuis le 24 mai 2018, la MAS accueille trois personnes. A la demande des familles, ils sont présents chacun deux jours par semaine pour deux d'entre eux et une journée pour le troisième. Avec cette nouvelle activité, la MAS répond à l'individualisation des réponses.

### ► ARTICULATIONS ENTRE ÉTABLISSEMENTS SANITAIRES ET ÉTABLISSEMENT MÉDICO-SOCIAUX

Le soin médical fait partie du quotidien des personnes polyhandicapées qui présentent des problématiques de santé spécifiques tout au long de leur vie et génèrent de l'interdépendance avec leur entourage. Les hospitalisations sont complexes, la personne n'ayant pas la capacité de communiquer rend le diagnostic difficile : elles peuvent être hospitalisées en hôpital général ou en hôpital psychiatrique en cas de dégradation de leur état général, d'une pathologie contractée ou de décompensation psychiatrique. Lors de ces différentes hospitalisations, la prise en charge particulière qu'exigent ces publics vulnérables peut mettre en difficulté l'hôpital notamment dans la prise en charge globale. Depuis 4 ans, avec le CH Pasteur de Dole, nous avons développé une action de coordination des soins pour offrir aux personnes concernées des soins adaptés. L'HAD intervient également lorsque les résidents ont besoin de soins spécifiques.

### ► PROJET DE LA MAS LES POMMIERS : PROPOSER L'EXPERTISE DE L'ÉTABLISSEMENT AU SERVICE DU PARCOURS DE LA PERSONNE

L'établissement s'engage dans le mouvement de la transformation de l'offre et de la réponse accompagnée pour tous, en proposant un projet d'accompagnement à domicile destiné à des personnes sur liste d'attente et/ou demandeuses d'accompagnement en milieu ordinaire. Le projet

est défini comme étant un service proposant des prestations externalisées, ainsi l'établissement s'ouvre et met son expertise au service du parcours de la personne. La proposition de prestations à domicile viendra diversifier les modes d'accueil et d'accompagnement de la MAS. Avec ce service externalisé, la MAS participe à la réflexion à mener pour une meilleure société inclusive avec l'adaptation de l'environnement pour les personnes handicapées. Ce projet sera opérationnel début 2019 et se mettra en place dans le cadre de la stratégie quinquennale et par redéploiement.



## FOYER DE VIE HORIZONS

Actuellement le foyer accueille 24 résidents à temps plein et 3 en accueil de jour. Le foyer, ouvert 350 jours par an pour l'hébergement et 220 jours pour l'accueil de jour, est autorisé pour l'accueil d'adultes présentant une déficience intellectuelle moyenne ou sévère.

Les 27 places ont été occupées en 2018. Se surajoute l'accueil de 10 personnes venant découvrir l'établissement. Pour certaines d'entre-elles, elles sont originaires d'ESAT, en attente de place et pour d'autres, c'est une possibilité de commencer à réfléchir leur projet de vie en dehors de l'ESAT pour les années à venir ou pour de jeunes adultes d'IME de travailler sur le passage d'une structure de l'enfance à une structure pour adultes. Ainsi, la file active est de 37 personnes. Les 27 places ont été occupées en 2018, le foyer de vie dispose d'une liste d'attente de 15 personnes. L'activité présente 209 journées excédentaires. Une place s'est libérée puis rapidement occupée par une personne de l'ESAT d'Arbois qui était en attente.

### ► L'ENVIRONNEMENT SOCIAL, MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

De par sa situation géographique, le Foyer de Vie a la possibilité de travailler en partenariat avec des établissements divers et relativement nombreux du département.

Cette collaboration permet d'envisager des admissions de jeunes adultes ayant eu un parcours en IME ou d'ouvriers d'ESAT ou personnes isolées en famille.

### ► ACTIVITÉS

Avec la participation des résidents de la MAS et du FAM, le professeur d'activités physiques adaptées et la psychomotricienne, ont mis en place des activités spécifiques se déroulant en extérieur et permettant de pratiquer des activités sportives peu pratiquées habituellement telles que le ski, le vélo tout terrain, la voile, la randonnée, la sarbacane... C'est une réelle découverte pour la plupart des participants avec beaucoup d'intérêt et de plaisirs partagés. Cela a été également la rencontre avec d'autres établissements organisateurs d'événements sportifs tel que le collège d'Arbois, diverses associations, l'université de Besançon.

Ces activités hors établissements, permettent l'inclusion. La pratique de l'activité physique ne peut se faire que s'il y a adaptation. Dès lors, l'accès et la pratique deviennent possible en y associant la participation de bénévoles, car pour assurer l'accompagnement et la sécurité de la pratique, l'encadrement doit toujours être en nombre.

L'objectif principal du foyer de vie « Horizons » est d'organiser, de proposer à des personnes handicapées un lieu de vie adapté à leurs besoins au quotidien. Il inscrit son action dans le cadre juridique qui relève, pour l'essentiel, des lois n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale et n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits

et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, également en lien avec les valeurs associatives.

Pour ce faire et pour donner du sens aux fondements de nos actions, les journées des personnes accueillies sont rythmées avec des ateliers en interne tout comme à l'extérieur (infrastructures ou activités locales) où chacun trouve au quotidien une réponse à ses besoins et ses attentes.

Sur les vacances d'été, les résidents s'offrent de séjours adaptés qu'ils choisissent et quelques uns d'entre eux renouvellent sur la période de Noël. Ils apprécient la découverte de nouvelles régions et de nouveaux lieux de vie, c'est un réel ressourcement et cela leur permet de s'échapper du collectif qui peut parfois être pesant.

### ► ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

En mai, tous les ans, les résidents et professionnels du Foyer de Vie organisent une journée thématique, alimentée par l'activité jardin qui occupe ces derniers pendant plusieurs mois. La particularité de cette journée est de permettre aux habitants locaux de venir échanger des plants ou du matériel de jardin. C'est une journée de trocs, de partage et de contact avec la population locale. C'est un temps fort, reconnu sur le territoire et très investi par l'ensemble des participants. Cette organisation est complétée par la présence d'artisans locaux produisant des produits biologiques et se cantonnant à la distribution de leur produit en circuit court.



**24**  
PERSONNES  
PERMANENTES  
ACCOMPAGNÉES

**3**  
PERSONNES  
EN ACCUEIL DE JOUR

FILE ACTIVE DE  
**37**  
PERSONNES

AGE MOYEN :

**47** ANS

**77%**

ONT PLUS DE 40 ANS

**15** HOMMES  
**12** FEMMES

**100%**  
ORIGNAIRES DU JURA

## FOYER D'ACCUEIL MÉDICALISÉ AGATHE

Le Foyer Agathe a pour vocation de renforcer les réponses actuellement proposées aux personnes vieillissantes présentant un handicap mental. C'est à l'approche conjointe du handicap mental et du vieillissement que cet établissement est destiné.

«Une personne handicapée vieillissante est une personne qui a entamé ou connu sa situation de handicap (quelle qu'en soit la nature ou la cause) avant que de connaître les effets d'un vieillissement. La situation de handicap a donc précédé le vieillissement ».

Face aux processus du vieillissement, la prévention des « sur incapacités » est capitale. Il existe un effet cumulatif des troubles liés à l'âge avec les incapacités préexistantes. Le vieillissement normal vient ajouter de « l'incapacité à l'incapacité ». Le risque est que survienne un effet d'accélération avec des pertes de contact social, un danger de basculement vers des situations de sur incapacités rapidement irréversibles. Ceci doit nous rendre encore plus vigilants quant aux questions de suivi, d'accompagnement, de soins. Les réponses proposées au sein de l'établissement s'articulent autour d'un maître-mot qui est l'accompagnement. Il y a nécessité d'avoir un accompagnement spécifique par lequel il faut s'attacher à personnaliser autant que faire se peut nos interventions. Nous devons répondre aux besoins éducatifs et thérapeutiques des résidents en privilégiant le projet personnalisé et centrer l'action sur et avec la personne accueillie. Satisfaire les besoins fondamentaux, répondre aux besoins psychologiques et psychiques, répondre aux besoins médicaux sont les domaines qui sont au centre de nos préoccupations.

### ► ÉVÈNEMENT PARTICULIER

Le volet médical est primordial dans la qualité de l'accompagnement. Le poste de médecin généraliste s'est libéré fin 2017 et le recrutement d'un remplaçant n'a pas abouti sous la forme d'un statut de salarié. Un médecin généraliste local a accepté d'intervenir une fois dans la semaine, il consulte en interne et conserve son statut de cabinet libéral. Il a accepté le suivi médical de l'ensemble des résidents et pour faciliter les consultations, c'est lui qui se déplace dans l'établissement. En dehors de ce temps formalisé, nous pouvons l'appeler en cas de besoin.

Le poste de médecin psychiatre n'est pas occupé et les besoins sont importants. Une entente s'est formalisée avec le médecin psychiatre qui intervient à l'Ehpad d'Arbois. Au regard du statut privé de l'établissement et du statut public du CHS de St Ylie, nous n'avons pas pu conventionner avec le CHS car la priorité est donnée au service public. Ce qui interroge très fortement la prise en charge médicale en soin psychique des personnes handicapées vieillissantes et dépendantes en établissement.

Tout comme la MAS, l'établissement participe au rapprochement avec le sanitaire tant au niveau de la

prévention des risques infectieux que de la qualité de l'accueil et des soins en milieu hospitalier.

### ► ÉLÉMENTS NOUVEAUX DE FONCTIONNEMENT

Dans le cadre de l'amélioration de l'accueil des résidents et de l'accessibilité des locaux, un ascenseur a été installé courant 2018. Il facilite la sécurité des déplacements des résidents qui sont ainsi plus autonomes et peuvent aller et venir au gré de leur envie et de leur besoin. Cet équipement améliore également les conditions de travail des professionnels qui adaptent plus facilement leurs interventions.

En ce qui concerne l'évolution des ressources humaines, la chef de service de formation initiale infirmière s'est engagée dans la formation CAFERUIS qui aboutira en novembre 2019.

Une place libérée cette année permet de réinscrire le FAM dans la possibilité de proposer des accueils temporaires et ainsi diversifier ses modes d'accueil. Des contacts sont pris et un calendrier d'organisation de la prestation est mis en place pour le début d'année prochaine.

### ► PÔLE HÉBERGEMENT ET DÉMARCHÉ QUALITÉ.

Le rapport d'activité 2018 fait mention de certains projets développés également dans les établissements :

- Évaluation interne finalisée en décembre 2018
- Prise en compte des conclusions de l'évaluation externe
- Mise en place de collaborations spécifiques pour l'accompagnement des résidents (travail en lien avec la médecine physique et rééducation, matériel adapté, HAD, association JALMALV, médecin gériatrie-psycho-geriatrie)
- Les établissements sont soucieux de leur ouverture sur l'extérieur par l'accueil d'étudiants aides-soignants, AES, infirmiers et éducateurs spécialisés.
- Plan d'actions issu de l'évaluation interne

### ► ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES DU PÔLE HÉBERGEMENT SPÉCIALISÉ

Dans le cadre de la transformation de l'offre, nous nous mobilisons dans ce nouveau paradigme qui est de penser le développement de l'offre non plus en termes de places mais en termes de parcours. Néanmoins, nous n'en oublions pas pour autant de développer la qualité de l'accompagnement. C'est l'exemple de création d'une place en milieu ordinaire sur la MAS, accueil temporaire sur le FAM, réflexion avec le Foyer de Vie pour penser les besoins d'habitat pour les personnes accueillies et en attente de places.



- Finalisation du CPOM.
- Mise en place du service de prestations externalisées.
- Redéfinir l'agrément de la MAS.
- Formation MAS : Travail avec les familles – Le Polyhandicap – Qualité de vie au travail et RPS
- Réécriture du projet d'établissement
- Travaux bâtiment externat
- Mener la réflexion de la transformation de l'offre
- Articulation des soins entre sanitaire et médico-social
- Poursuivre l'équipement en rail de transfert au FAM
- Poursuivre la formation du personnel FAM et FDV
- Amélioration de l'accompagnement suite aux conclusions de l'enquête de satisfaction



# PÔLE HANDICAP ENFANCE

## IME-SESSAD

### DOLE ET SAINT-CLAUDE



Sophie **JOBELIN** - Directrice

## IME

### PRESENTATION DE NOS MISSIONS :

Nos missions se déclinent selon plusieurs axes :

- 1/ Proposer un accompagnement répondant globalement à l'ensemble des besoins de chaque enfant accueilli.
- 2/ Apporter des réponses variées et individualisées : soins et rééducations, accompagnement éducatif, médiation école-famille, étayage parental... assurée par une équipe pluridisciplinaire.
- 3/ Associer, informer et soutenir les familles notamment à travers la co-construction et la mise en œuvre du Projet Individualisé de leur enfant.
- 4/ Inscrire le jeune dans une dynamique de parcours prenant en compte son environnement familial, scolaire et social en construisant différents partenariats (avec l'Education Nationale, les services sociaux, de justice, de soin...) et en réajustant en permanence notre accompagnement.
- 5/ Mettre en place une démarche qualité afin d'adapter nos pratiques, nos prises en charges, nos outils à l'évolution du secteur et des besoins du public pris en charge.

L'institution est une mise en commun de tous les actes pédagogiques, éducatifs, thérapeutiques. Globalité, permanence et durée sont les moyens de l'IME pour optimiser un type d'éducation, de soins, et d'enseignement.

La pluridisciplinarité et le partenariat sont des outils pour réaliser les objectifs fixés par le projet individuel de prise en charge.

Les objectifs généraux de notre prise en charge sont pour chaque jeune :

- autonomie,
- socialisation,
- insertion et réinsertion dans la vie sociale, familiale, scolaire et professionnelle.

Des objectifs plus précis sont visés :

- réhabilitation de l'image de soi, prise en compte de l'autre,
- reconstruction de l'histoire du jeune et de sa place dans la famille,
- réintroduction du rôle des parents,

- consolidation et optimisation du potentiel individuel,
- acquisition de savoirs, de compétences sociales, scolaires et préprofessionnelles.

Les Projets d'Établissements ont été finalisés en 2017 et validés par le Conseil d'Administration de Juralliance.

Ces projets d'établissements élaborés dans une démarche participative éclairent l'organisation de l'établissement pour les années à venir. Il est un outil de référence pour l'ensemble des professionnels et partenaires des IME permettant d'avoir en fil rouge une ligne directrice. Il a été conçu dans un esprit d'accessibilité et de lisibilité afin que les partenaires et les familles puissent se représenter l'organisation institutionnelle au service du projet de chaque enfant.

Ils prennent en compte les lois de 2002-2 et février 2005, les recommandations de la Haute Autorité de Santé, les bilans des évaluations internes et externes ainsi que les objectifs du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens signé avec l'Agence Régionale de la Santé.

Ces axes de travail nous permettent d'avoir une visibilité pour les 5 années à venir et nous servent de feuille de route. Désormais charge à nous de faire vivre ce projet pour que le service attendu et les perspectives soient une réalité.

### PRESTATIONS ET ACCOMPAGNEMENTS DELIVRÉS :

Les IME prennent en charge, suite à orientation de la MDPH, des garçons et filles de 6 à 20 ans présentant un déficit intellectuel souvent associé à des troubles nécessitant la mise en œuvre d'une éducation spécialisée et d'un projet thérapeutique.

Des jeunes de plus de 20 ans, en attente de place en secteur adulte, sous couvert d'une décision prononcée par la MDPH secteur adultes, peuvent être maintenus au titre de l'amendement Creton comme le prévoit la loi.

L'accueil des enfants et adolescents peut prendre différentes formes :

- En internat de semaine ou internat séquentiel du lundi au vendredi,
- En semi-internat (accueil à la journée).

Ces temps sur les groupes de référence sont des moments forts où sont travaillées les règles de la vie en collectivité, l'autonomie.

Parallèlement à l'accompagnement de l'acquisition des règles sociétales, de nombreuses activités de loisirs, de sport et culturelles sont mises en place.

Sur les temps de journée, et en fonction de leur âge, les enfants bénéficient :

- d'une prise en charge scolaire assurée par des professeurs mis à disposition par l'Education Nationale
- et/ou d'une prise en charge pédagogique sur des temps d'ateliers (découverte ou préprofessionnels).
- et/ou d'une prise en charge éducative sur des temps dédiés : activités de socialisation, de mieux-être, de sport adapté, de Citoyenneté, de Bien-Être et Détente (dont atelier Snoezelen), de cirque, poney, théâtre ...

Parallèlement à ces prises en charge éducatives, scolaires et pédagogiques les enfants peuvent bénéficier selon leurs besoins de suivis assurés par l'équipe de soins de temps en :

- psychomotricité
- ergothérapeute
- orthophonie
- infirmière
- médecin généraliste
- psychologue
- musicothérapeute

## SESSAD

### PRESENTATION DE NOS MISSIONS :

Les missions des SESSAD se déclinent en plusieurs axes:

- 1/ Favoriser le maintien du jeune en milieu ordinaire en s'appuyant sur certaines spécificités de fonctionnement ; interventions dans l'environnement du jeune, proximité, réactivité, adaptabilité.
- 2/ Mettre en œuvre les conditions d'un accompagnement répondant aux besoins de chaque enfant accueilli ; considéré en tant que personne ayant une situation singulière et particulière.
- 3/ Disposer pour cela d'une gamme diversifiée de réponses ; soins et rééducations, accompagnement éducatif, médiation école-famille, étayage parental ... assurées par une équipe pluridisciplinaire ; éducateurs, médecin psychiatre, psychologue, orthophoniste, psychomotricienne travaillant en cohérence.
- 4/ Informer, associer et soutenir les familles notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Individualisé de leur enfant.
- 5/ Inscrire le jeune dans une dynamique de parcours prenant en compte son environnement familial, scolaire et social ; en construisant différents partenariats ; avec l'Education Nationale, les services sociaux, la justice, les soins.

6/ L'accompagner et le soutenir dans la construction de son projet personnel, scolaire et professionnel.

Les interventions du SESSAD sont réalisées auprès de ses bénéficiaires selon un emploi du temps personnalisé.

Le service apporte une réponse évolutive et adaptée à chaque enfant, adolescent et jeune adulte, dans le cadre d'un projet individualisé d'accompagnement, sur la base des grandes orientations du schéma d'organisation médico-sociale de l'enfance handicapée. Pour accomplir ces missions, les professionnels mettent leurs compétences au service des usagers et de leurs familles dans le cadre de parcours. Au-delà des compétences internes, la collaboration avec les partenaires est recherchée afin de répondre au mieux aux besoins.

### PRESTATIONS ET ACCOMPAGNEMENTS DELIVRÉS :

Tout au long de l'année, les enfants bénéficient de séances éducatives en individuel ou en groupe, de rééducations et d'entretiens psychologiques dans les lieux de vie qu'ils fréquentent : domicile, école, lycée, centre de loisirs, etc. Les enfants et adolescents bénéficient également de séances collectives au SESSAD, en milieu ouvert, en fonction de leurs besoins, il leur est proposé différentes activités menées conjointement par les professionnels éducatifs, rééducatifs et ou psychologue : activités médiation, jeux de coopération/opposition, activités sensorielles et motrices, loisirs et découvertes culturelles, activités éducatives autour de l'autonomie dans les repas, le travail sur l'autonomie dans les déplacements et l'hygiène corporelle...



## IME-SESSAD LE BONLIEU

De nombreux stages en milieu ordinaire ou en ESAT ont été mis en place. Premières approches du monde du travail, ces stages permettent de favoriser les mises en situation et mises en pratique des connaissances acquises, d'évaluer les compétences et le potentiel de nos jeunes afin de préparer au mieux, avec eux, leur avenir :

- **mises en situation réelle de travail en ESAT** : un groupe de 6/7 jeunes est accompagné à raison d'1 journée /quinzaine par une professionnelle de l'IME et travaille à l'ESAT d'Arbois aux côtés des travailleurs handicapés.
- **différents stages** en ESAT ont concerné 13 jeunes en 2018, sur un total de 50 semaines ; ESAT d'Arbois et ESAT de Cramans de Juralliance, ESAT d'ETAPES à Dole, ESAT de Roche les Baupré et ESAT Le Chat (Solidarité Doubs Handicap). Pour 8 de ces jeunes, ces stages en ESAT étaient accompagnés d'un foyer d'hébergement sur place. Il est à noter que ces stages ont permis **5 embauches en ESAT pour l'année 2018.**
- **53 stages** (au lieu de 12 en 2017) **en milieu ordinaire** dans 28 entreprises ainsi que 3 stages en interne au Bonlieu (en cuisine), qui ont concerné 41 jeunes.

Les entreprises concernées sont plutôt dans le secteur des espaces verts (11 stages), les collectivités type crèches ou cantines (15), le commerce (mise en rayon) (11) et plus rarement l'hôtellerie (4) ou le bâtiment (2).

### ► FAITS MARQUANTS DURANT L'ANNÉE

Nous avons fait le choix de faire intervenir une musicothérapeute qui intervient depuis septembre pour quelques jeunes très perturbés, cette expérience est positive et va se poursuivre.

Un atelier « internet et réseaux sociaux » est également proposé depuis cette année ; animé par une éducatrice du SESSAD, son objectif est préventif et éducatif dans l'usage de ces modes de communication.

Notre participation au festival Expression à la Commanderie de Dole fut une belle réussite.

Nous travaillons également avec une troupe de cirque qui intervient à l'IME pour animer un atelier jonglerie depuis cette année.

Au niveau Ressources Humaines, au 31.12.2018, il est à noter le départ du médecin psychiatre ; la direction est en cours de recrutement mais le département est sinistré de ce point de vue.

## IME-SESSAD ST CLAUDE

- Mise en stage au foyer de vie: 3
- L'orientation d'une jeune vers la MAS du Bois Joli, en collaboration avec les parents, avec la mise en place progressive d'un accueil de jour (à temps partiel sur la semaine), accompagnée par une professionnelle de l'IME, pour faciliter cette transition vers le secteur adulte.
- Le transfert à Dole, avec un hébergement sur l'internat de l'IME du Bonlieu, financé par l'organisation d'une tombola, portée par l'Apei de Saint-Claude et enrichie par la participation active des commerçants sanclaudiens.
- Nombre de stagiaires en milieu ordinaire : 2
- Nombre de stagiaires en milieu protégé : 3
- Nombre d'embauches en ESAT : 3
- Validation de modules de RSFP : Une personne, âgée de 20 ans, a validé un module de la RSFP agent polyvalent de restauration, en lien avec l'AFPA de Lons le Saunier,
- Nombre de jeunes scolarisés en milieu ordinaire : 1
- Certificat de Formation Générale : 1 lauréat
- Mise en œuvre d'un atelier espaces verts, afin de proposer des apprentissages supplémentaires aux personnes accueillies et de faire un lien avec l'atelier espaces verts de l'ESAT de Saint-Claude,
- Mise en stage en ESAT et la participation à l' « atelier passerelle » en lien avec l'ESAT de Saint-Claude de deux jeunes adultes présentant un TSA diagnostiqué, favorisant ainsi l'insertion professionnelle de personnes avec autisme et s'inscrivant dans une démarche portée nationalement par le dernier plan autisme favorisant l'inclusion professionnelle,
- Le déroulement d'un séjour pédagogique à Beaune avec les enseignants de l'Unité d'Enseignement – avec la participation à « l'Art pour le dire » - manifestation culturelle à destination des établissements médico-sociaux, où a été présenté en exposition une œuvre réalisée par une classe de la SIPFP : une tapisserie intitulée « Mélusine ».

## CONCLUSION

En conclusion et au regard des événements qui ont ponctué 2018, nous pouvons donc dire que la dynamique d'amélioration de nos accompagnements et prises en charge se poursuit et que l'année 2018 fut propice :

- au développement du travail en pluridisciplinarité
- à la poursuite du travail de lien avec nos partenaires, d'ouverture sur l'extérieur
- à l'amélioration continue de nos pratiques

## ► LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2019

- Garantir l'offre de soin en recrutant un médecin psychiatre
- Intensifier le travail impératif de partenariat autour des problématiques multiples qui sont en constante augmentation au sein de nos établissements
- La poursuite de l'interrogation et de l'amélioration de nos pratiques et de nos prises en charge
- Le développement de la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail
- La mise en place du Logiciel First « gestion du temps de travail »
- L'Inscription des établissements et services dans la phase de concrétisation des moyens techniques et des outils mis en relief par la démarche d'évaluation interne
- La finalisation de l'Evaluation Interne
- La poursuite de la démarche d'audit et de réhabilitation concernant les bâtis actuels
- La poursuite de la réflexion autour de l'évolution de l'offre sur le secteur de Saint- Claude.



## PÔLE PROTECTION DE L'ENFANCE

### MECS PRÉLUDE, CHAMPANDRÉ, ACCUEIL ET SOLEIL, CHEZ NOUS, FOYER ÉDUCATIF CAP VIE, SITE CHAUVIN



Sophie JOBELIN - Directrice

En introduction, nous pouvons signaler que l'ensemble des établissements et services du pôle ont réalisés leurs deuxièmes évaluations internes lors du dernier trimestre 2018.

#### PRESENTATION DE NOS MISSIONS :

Les MECS et Foyer de l'Association Juralliance accueillent des enfants, garçons et filles, âgés de 6 à 18 ans, souffrant de difficultés familiales et/ou éducatives, ou dans le cadre de mesures alternatives à l'incarcération (Capvie). Au regard de leurs histoires, les enfants accueillis peuvent présenter des troubles du comportement pouvant se traduire de différentes manières (trouble dépressif, alimentaire, du sommeil, opposition, violence verbale ou physique, ...).

Les enfants sont confiés à nos services par le service de l'Aide Sociale Enfance du département (ASE), dans le cadre de mesures :

- Administratives dans le cadre d'accueils contractuels. Ce dispositif est proposé aux parents qui se trouvent en difficulté dans leur rôle parental. Il s'agit d'un contrat signé entre les parents et le Conseil Départemental pour une durée déterminée d'un an maximum, renouvelable
- Judiciaires relatives à l'enfance en danger au titre de l'article 375 du Code Civil.
- Judiciaires, relatives à la délinquance dans le cadre de l'Ordonnance 45.

La loi du 02.01.2007 rénovant la protection de l'enfance réaffirme le principe de subsidiarité des mesures administratives sur les mesures judiciaires. A cet effet, les mesures administratives (tels que les accueils contractuels) sont mises en place dès lors que les parents adhèrent à l'accompagnement proposé.

Le 14.03.2016, une loi relative à la protection de l'enfance a été promulguée. Celle-ci visant à compléter la loi du 02.01.2007 autour de différents axes et dont le socle commun s'attache à garantir l'intérêt de l'enfant ainsi que la stabilité de son parcours.

A ce titre, la Protection de l'Enfance est la mission première de nos établissements et services. Cette mission se décline par la mise en œuvre de l'accompagnement nécessaire à l'intérêt de l'enfant, tout en proposant aux familles un soutien à leur fonction. Afin de développer ce travail, nous sommes peut être amenés à proposer différents modes d'accompagnement ou d'accueil visant à soutenir les

relations parents/enfants, tels que : mesures de PEAD (placement à Domicile), visites médiatisées, accueils séquentiels...

L'objectif du placement étant d'apporter un soutien à la parentalité et de travailler le retour de l'enfant au domicile familial visant à écarter toutes notions de danger.

Cet accompagnement se décline sous différents axes :

- L'élaboration et la mise en œuvre du projet personnalisé de l'enfant ;
- La mise en œuvre des liens parents/enfants, tels qu'ils sont définis par le Jugement en Assistance Educative ou le document d'Accueil Contractuel ;
- L'accompagnement de l'Enfant dans les domaines de la vie quotidienne, scolaire, médicale.

Pour réaliser sa mission, l'organisation de nos établissements et services s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires.

Aussi, notre travail en collaboration étroite avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance nous a permis de développer une relation de confiance avec les professionnels du Conseil Départemental. Ces autorités peuvent aussi nous solliciter pour l'accueil d'enfants présentant un profil particulier comme certains enfants qui nous ont été confiés au cours des années précédentes. Ce travail en partenariat a été reconduit pour l'année 2018 et vise à proposer un accompagnement répondant au plus juste à l'intérêt de l'enfant, tout en tenant compte des moyens existants au sein de notre structure.

#### PRESTATIONS ET ACCOMPAGNEMENTS DELIVRÉS :

Lors du placement de l'enfant, la MECS devient son lieu d'accueil en suppléance du domicile familial. Cet accueil permet une action éducative dans tous les actes de la vie quotidienne de l'enfant. En fonction de son âge, son histoire, l'accompagnement est adapté aux besoins nécessaires à son développement.

L'objectif de chaque accueil en maison d'enfants est de garantir la sécurité de l'enfant, tout en travaillant autour de la problématique familiale afin de permettre au mineur de regagner le plus tôt et le mieux possible le domicile parental. Cependant, dans certaines situations, le retour de l'enfant n'est pas envisageable au vu d'éléments de danger persistants, le travail d'accompagnement s'oriente alors vers une mesure à long terme.

Les relations parents/enfants se déroulent dans le respect des directives du magistrat (jugement en Assistance Éducative) ou du service de l'ASE (dans le cadre d'accueils « contractuels »).

À cet effet, les enfants rencontrent leurs parents dans le cadre de Droits de Visites et d'Hébergements (DVH), de visites libres sur des temps de journée, de visites encadrées (avec la présence d'un éducateur en début et fin de chaque rencontre), voire de visites médiatisées où la présence de l'éducateur permet de garantir la sécurité physique et psychique du mineur.

Les relations institutions/familles sont régulières. Elles se déroulent de manière informelle lorsque les parents viennent chercher et raccompagner leur enfant dans le cadre de leurs DVH (ces rencontres permettent à chacun de faire un point autour du quotidien de l'enfant, des évolutions constatées, des problèmes rencontrés). Ces relations se déroulent aussi de manière formelle dans le cadre de l'établissement, la formalisation et l'évaluation du Document Individuel de Prise en Charge (DIPC) et du Projet Personnalisé Individuel (PPI) de l'enfant (ce document qui a vocation à être évalué et réajusté régulièrement en fonction de l'évolution de la situation permet d'établir les objectifs de l'accompagnement de l'enfant dans les différents domaines : famille, vie quotidienne, santé, scolarité et les moyens mis en œuvre par l'établissement pour y parvenir).

D'autres rendez-vous formalisés sont proposés à chaque échéance de mesure, mais également lorsque la situation le nécessite.

Au quotidien, les familles peuvent échanger avec leur enfant par le biais d'appels téléphoniques. Les parents sont également invités à participer aux différents rendez-vous concernant leurs enfants (médicaux, scolaires, etc...).

Certains parents peuvent également (principalement dans le cadre de visites encadrées ou médiatisées), partager des différents temps (repas, jeux, devoirs) avec leur enfant au sein de l'établissement.

Les enfants que nous accueillons sont, pour la grande majorité, scolarisés dans les établissements scolaires proches des MECS (école primaire et collège) ou répondant à leur orientation (CFA – MFR, ...).

De manière générale, les enfants déjeunent à la cantine (inscriptions en alternance pour les primaires).

Un partenariat fort s'est développé entre nos services et les différents établissements scolaires et/ou professionnels.

Il est à noter tout particulièrement l'accueil de plusieurs jeunes à problématiques multiples et complexes tout au long de l'année 2018. Ces jeunes nous ont régulièrement tenus en alerte, développant de nombreux troubles et manifestant leur mal-être au quotidien (déscolarisation, agressivité, agitation physique, violences physiques et verbales, dégradation, automutilations, ...).

Malgré le manque de place en pédopsychiatrie, le peu

de relais des CMP et les difficultés rencontrées pour hospitaliser les jeunes en secteur spécialisé, l'ensemble des membres du personnel des établissements de Juralliance a su rester uni et a réussi à contenir les effets des troubles de ces jeunes avec efficacité et professionnalisme.

Il est aussi important de souligner que ces prises en charges sont très monopolisantes pour les éducateurs ce qui a pour effet d'être moins disponibles pour les autres jeunes accueillis.

## CONCLUSION

L'année 2018 présente un taux d'activité supérieur aux années précédentes. Cette suractivité s'explique par l'accueil de jeunes MNA mais aussi et principalement par l'évolution notoire d'une réduction des droits de visite et d'hébergement des familles des jeunes accueillis.

L'accueil de jeunes présentant des troubles psychiques et du comportement est en augmentation dans l'effectif accueilli au sein de nos établissements et services.

Ces deux éléments nécessitent le développement majeur des partenariats avec les services de soins et de l'éducation nationale ainsi qu'une interrogation autour du taux d'encadrement éducatif actuel et le besoin de temps de psychologue supplémentaire.

Ensemble les équipes éducatives et de direction accentuent de ce fait leurs réflexions sur les meilleures modalités d'accompagnement à proposer.

Malgré une déstabilisation liée à certains mouvements de personnel, la suractivité et les troubles importants du comportement de certains jeunes l'année 2018 fut propice :

- au développement du travail en pluridisciplinarité,
- à la poursuite du travail de lien avec nos partenaires,
- à l'amélioration continue de nos pratiques.



## ► ORIENTATIONS 2019

- Stabiliser l'équipe de direction ainsi que les équipes éducatives
- Intensifier le travail impératif de partenariat autour des problématiques multiples
- Poursuivre l'interrogation et de l'amélioration de nos pratiques et de nos prises en charge
- Mettre en place un accueil de jour pour les adolescents « sans solution » d'insertion scolaire ou professionnelle
- Développer la démarche d'amélioration de la qualité de vie au travail
- Elaborer le projet du Pôle Protection de l'Enfance
- Mettre en place du Logiciel First « gestion du temps de travail »
- Inscrire les établissements et services dans la phase de concrétisation des moyens techniques et des outils mis en relief par la démarche d'évaluation interne (actualisation du projet d'établissement, du projet de service, concrétisation et mise en œuvre de l'ensemble des outils de la loi 2002 ...)
- Finaliser l'Évaluation Interne
- Finaliser la démarche d'audit concernant le bâti actuel de Prélude et Mesnay notamment.

## MECS DE POLIGNY

Au cours de l'année 2018, 19 enfants ont bénéficié d'accompagnement thérapeutique. Ces suivis ont été réalisés par différents services : Le CMP de POLIGNY, Le CMP de Lons le Saunier, le CMP et le CMPP de Champagnole. La psychologue de la MECS a aussi participé à de nombreux suivis, permettant ainsi de préparer le jeune à un suivi extérieur.

Concernant les activités « extérieures », les enfants ont pu, durant l'année 2018, participer à des activités menées par LA SEQUANAISE ainsi que par différents club sportifs locaux.

De surcroit, l'équipe pluridisciplinaire de la MECS met en œuvre des actions permettant aux enfants de vivre des temps « hors institution ». A ce titre et outre les activités ordinaires (balade à pieds, à vélo, piscine, sortie au Lac, cinéma...) organisées par les équipes, les enfants ont participé, au cours de l'année à plusieurs manifestations et sorties :

- Pressage de jus de pomme encadré par l'équipe éducative du groupe 1
- Carnaval
- 4 Spectacles artistiques organisés par Scènes du Jura (Financé par le Conseil d'Administration de l'association « Chez Nous »)
- Transfert du Groupe 1 pendant une semaine dans un gîte rural Jurassien
- Participation à une journée sportive regroupant l'ensemble des établissements de la Protection de l'Enfance de Juralliance
- Participation au Tournoi de Football organisé par le service de l'ASE
- Participation au Nomade Tour

Les membres de l'association « Chez Nous » se sont joints aux enfants et équipes de la MECS à l'occasion de la « Fête de fin d'année scolaire » (Juillet) et de la « Fête de Noël ». Leur présence et leur soutien ont été très apprécié par l'ensemble des jeunes de la MECS.

Les cadres de Direction, accompagnées très

régulièrement par certains membres des équipes éducatives, ont participé très régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration de l'Association « Chez Nous ».

Un projet autour de la Percée du Vin Jaune 2019 étant activement mené et mis en place, nous avons pu remarquer un rapprochement significatif des membres du Conseil d'Administration de l'Association « Chez Nous » et des équipes (éducatives et de direction) au service et au bénéfice des enfants accueillis.

Ceci s'illustre par la participation active des membres du CA aux temps forts cités précédemment mais aussi par une contribution financière importante aux activités (Scènes du Jura) proposées aux jeunes accueillis.

## MECS DE MESNAY

Concernant les activités « extérieures », les enfants ont pu, durant l'année 2018, participer à des activités menées par la MJC d'Arbois et les Club Sportifs avoisinants.

De surcroit, l'équipe pluridisciplinaire de la MECS met en œuvre des actions permettant aux enfants de vivre des temps « hors institution ».

A ce titre et outre les activités ordinaires (ballade à pieds, à vélo...) organisées par l'équipe, les enfants ont participé, au cours de l'année 2018 à plusieurs manifestations et sorties :

- Juillet 2018 : Mini camp au camping de Pont du Navoy
- Février : Sortie « carnaval », organisée par la commune d'ARBOIS
- Après-midi « carnaval » organisé, en présence des enfants du village, par la commune de Mesnay (défilé dans le village, goûter à la salle commune)
- Octobre : ferme de « les animaux des petits bois » à SAGY (71)
- Juillet : sortie au complexe d'attraction des Compaines (l'Isle sur le Doubs)
- Aout 2018 sortie équestre au Fied



- Spectacle de « Noël » organisé par la commune de Mesnay à la salle commune du village.

Les membres de l'association « Accueil et Soleil » se sont joints aux enfants et équipes de la MECS à l'occasion de la « galette des rois » (janvier 2018), la soirée de fin d'année scolaire (juillet 2018) et le repas de fin d'année (décembre 2018).

L'ensemble des parents des jeunes accueillis ont également participé au « goûter de Noël ». Ils ont assisté au spectacle des jeunes qui présentaient chants et danses, et un temps convivial autour des gourmandises confectionnées par les enfants.

## MECS DE PRÉLUDE ET DE CHAMPANDRÉ

Une nouvelle fois et toujours à l'initiative d'un trio d'éducateurs : Anthony LEGROS, Elodie GARREAU et Sonia POMARO, travaillant à la MECS Prélude, que le Nomade Tour a connu encore cette année un véritable succès.

L'objectif a été d'organiser un festival autour de la musique gitane et manouche dont les bénéfices servent à financer des loisirs aux enfants accueillis au sein de la structure. Ce festival de musique s'est déroulé du vendredi 16 au samedi 17 novembre 2018 à la salle de concert au Bœuf sur le Toit à Lons-le-Saunier.

Cette aventure musicale a aussi pu être réalisée par les nombreux bénévoles présents sur ces deux jours de festivités : salariés, partenaires locaux, jeunes placés et plus particulièrement l'Association Saint Joseph qui a soutenu financièrement le projet et a été d'un grand soutien par ses membres lors de ces deux soirées.

Grâce à ces dons, certaines activités ou camp ont pu être partiellement financées. Les éducateurs ont ainsi organisé une sortie à Disneyland pour le groupe des moyens, un camp en Camargue de 5 jours pour le groupe des petits.

La confirmation de notre partenariat avec « Les Scènes du Jura » a permis encore aux jeunes (petits et grands) de bénéficier d'un accès à la culture en étant spectateurs de nombreux événements de cirque, slam, théâtre et concert.

Le Lions Club a à nouveau été généreux cet été 2018 en finançant 4 colonies de vacances dans le Haut Jura pour des enfants du groupe. Ces derniers n'avaient pas la possibilité d'être accueillis dans leurs familles respectives durant cette période estivale.

2 jeunes filles ont pu également participer à un concours, Organisé par le Lions Club, de confection de mousses au chocolat dans le cadre du 1er salon Vin et Chocolat à Juraparc à Lons en octobre 2018.

Au mois de juin 2018, et afin de clôturer l'année scolaire, une journée jeux en plein air a été organisée par la MECS Chez Nous pour tous les jeunes pris en charge par le Pôle Protection de l'Enfance de Juralliance à laquelle ont participé les jeunes de la MECS Prélude.

Dans le même esprit, les jeunes accueillis à Prélude ont participé à un tournoi de foot organisé par l'ASE de Lons-Le-Saunier pour tous les jeunes confiés au département.

La fête de Noël a clôturé de manière festive cette fin d'année 2018. Tous les services des sites de St Joseph ont participé à cette soirée de Noël : les 2 PEAD, le dispositif Chauvin/ASA et l'internat de PRELUDE. Cette joyeuse fête conviviale avec repas, chant et danse a également été l'occasion de remercier le département des cadeaux SMOBY offerts pour les plus jeunes du foyer.

Les espaces extérieurs de la MECS de Champandr  ont été réaménagés : installation de portique de jeux, de tables de pique-nique, etc. L'espace extérieur est ainsi plus investi pour la plus grande joie des jeunes et moins jeunes.

Un camp dans le Vercors, et un mini camp raquettes à LA PESSE ont été mis en place par les équipes éducatives de la MECS de Champandr .

Tous les établissements relevant du Pôle protection de l'enfance de Juralliance connaissent, grâce aux différents professionnels et à un important partenariat, un dynamisme permettant aux enfants et adolescents accompagnés de connaître des moments riches en ailleurs, en rencontres, en culture, en découvertes.



# RAPPORT MORAL POUR UN PARCOURS DE VIE INCLUSIF



© Nexem E Poulalion

Mme Françoise POUILLARD - Présidente de JURALLIANCE

Les membres du Conseil d'Administration de JURALLIANCE se sont réunis très régulièrement tous les premiers mardi de chaque mois au cours de l'année 2018, et de façon exceptionnelle lorsque les circonstances l'exigeaient. Les nombreux échanges que nous avons eu ont abouti à des décisions qui se sont traduites en délibérations qui vont dans le sens des orientations prises lors de l'assemblée générale 2018, en lien avec le CPOM 2018/2022. Ces dernières répondent aux 5 grands axes de la stratégie régionale des CPOM définis par l'ARS et de ceux du Conseil Départemental :

*Effizienz/qualité  
Inclusion  
Prévention/soin  
Individualisation  
Fluidification*

Cette stratégie s'est traduite par des actions concrètes dans tous les établissements et services de Juralliance, qui vous sont présentées dans les rapports d'activités des pôles de Juralliance ci-dessus.

Pour ma part, j'insiste sur des points spécifiques développés au cours de cette année 2018, que nous avons évoqués l'année dernière, mais qui n'étaient pas encore complètement concrétisés. Pour mobiliser de nouvelles ressources financières à Juralliance (subventions, donations, mécénat, legs, investisseurs éthiques et solidaires...) nous avons misé sur l'innovation et mis en place les dispositifs suivants :



**SCICalliance**, « société coopérative d'intérêt collectif » a été créée dans le

but d'exercer une maîtrise d'usage permettant de garantir un habitat adapté à l'évolution des besoins des personnes accueillies et des professionnels qui les accompagnent.

Elle permet également de recueillir des fonds auprès

d'investisseurs pour la réalisation de constructions nouvelles ou d'aménagements de structures existantes.

Cette société foncière a pour but le financement participatif de notre entreprise d'économie sociale et solidaire en proposant un investissement sécurisé local. Pour pouvoir intéresser des investisseurs potentiels, des épargnants, elle s'est accompagnée de la création de **clubs d'investisseurs**, qui se mettent en place petit à petit sur quatre territoires du Jura : Lons, Arbois, Saint-Claude et Dole.



**ALLIANCE ACTIVE**  
FONDS DE DOTATION

Parallèlement, un fonds de dotation, **Alliance Active**, a été créé dans le but de recueillir des **don**s, des **legs**, et du **mécénat** dans le même objectif, à savoir construire ou aménager des hébergements

et lieux de travail qui correspondent au mieux aux nécessités des personnes accueillies dans les différentes structures de JURALLIANCE au moment où elles en ont besoin, et aussi d'améliorer les conditions de travail des professionnels, leur qualité de vie au travail.

Tout cela tient compte du **parcours de vie** inclusif de chaque personne accompagnée. Nos institutions doivent changer pour s'adapter à davantage d'inclusion dans l'emploi et dans la vie sociale, penser ESAT dans les murs et hors les murs, et à un habitat adapté aux besoins évolutifs des personnes accueillies.

Pour aller dans ce sens, toutes les innovations programmées tiendront compte du parcours de vie de chaque personne, que ce soit dans le domaine du handicap ou dans celui de la protection de l'enfance. **La maison des parcours** se met en place à cet effet sur notre territoire.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, JURALLIANCE a créé un poste de « directeur du développement de l'offre de services, de la qualité de l'accompagnement et de la participation de l'usager », qui permettra à terme de créer un poste de coordinateur de parcours au service des personnes, soit déjà accompagnées, soit sans solution. Tout cela pour aller dans le sens des directives gouvernementales du « zéro sans solution ».

Par ailleurs, dans un contexte difficile, et pour aller de l'avant, JURALLIANCE s'est inscrite dans une dynamique d'évolution en concourant en coopération avec d'autres associations locales à une reconnaissance nationale de l'innovation sociale et solidaire, permettant la transformation de l'offre de service.



Nous venons en mars dernier de nous voir décerner le label **FRENCH IMPACT** des mains de Monsieur Christophe ITIER, Haut-Commissaire à l'économie sociale et solidaire, marquant ainsi la reconnaissance de quatre projets innovants que nous soutenons et que M. CLEMENDOT, notre directeur général, vous décrit dans les orientations de JURALLIANCE pour les années à venir.

Nous avons aussi dû mettre en conformité notre **système d'information** en modernisant ce dernier avec de nouveaux serveurs et en protégeant davantage encore nos données. Etant donné les coûts de mise en place de nouveaux dispositifs, nous nous sommes engagés dans une coopération avec d'autres associations pour partager et renforcer notre compétence dans ce domaine. L'expérience et la compétence de JURALLIANCE peuvent être mises au service d'autres structures du secteur qui souhaitent se mettre en conformité avec les réglementations en vigueur.

Tous ces axes d'action forment le socle du nouveau **projet associatif** de JURALLIANCE 2018/2022. Compte tenu de l'évolution des enjeux politiques et sociétaux, et afin de préserver les valeurs des associations qui ont choisi de se regrouper au sein de Juralliance, il est en effet nécessaire d'affirmer le rôle politique de JURALLIANCE dans un monde en constant changement.

Nous devons donc avoir une vision d'ensemble à long terme pour poursuivre l'évolution de notre institution tout en gardant en mémoire l'évolution historique de ce que nous sommes aujourd'hui. Notre engagement moral doit tenir compte des réalités économiques ; nous devons nous adapter à notre environnement sans perdre notre âme.

Je remercie tous les salariés de JURALLIANCE pour leur investissement et leur engagement auprès de toutes les personnes accueillies dans nos établissements.

Je remercie également tous les bénévoles de JURALLIANCE qui ont su insuffler un esprit curieux et innovant pour que JURALLIANCE devienne au fil du temps un outil de travail performant et reconnu au service des plus fragiles et de leurs familles.

# RAPPORT D'ORIENTATION



© Nexem E Poulalion

M. Patrick CLEMENDOT - Directeur Général de JURALLIANCE

## ACCOMPAGNÉS ET ACCOMPAGNANTS CONSTRUISSENT ENSEMBLE LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE ACCOMPAGNÉE DANS UNE RELATION D'ÉGALITÉ.

De l'enfance à l'âge adulte jusqu'au grand âge, que la personne accompagnée relève d'un besoin d'appui du fait d'un handicap, de l'avancée en âge, au titre de la protection de l'enfance ou vivant une situation de grande précarité, ce qui est commun à toutes les situations, quelque que soit la lourdeur de la difficulté, c'est que chaque personne soit reconnue comme actrice, co-auteur de son projet de vie.

### ► UNE ETHIQUE QUI FONDE L'ACTION DE JURALLIANCE POUR FAIRE ADVENIR LE DROIT À LA DIFFÉRENCE (INCLUSION)

JURALLIANCE défend une posture éthique visant à mettre en évidence **les capacités** et **les potentialités des personnes en situation de vulnérabilité** en refusant de voir celles-ci par le seul prisme de leurs difficultés.

Au nom de cet impératif, le projet de JURALLIANCE est fondé sur la notion de dignité, reconnaissant l'égale valeur de toute personne humaine et le principe d'un égal exercice des droits et libertés. Chaque personne vulnérable doit pouvoir exercer ses droits tout au long de son parcours de vie et ainsi s'exprimer comme un citoyen à part entière.

C'est un préalable à toute action sanitaire, sociale et médico-sociale. Ceci engage JURALLIANCE mais aussi tous les promoteurs de l'inclusion : les pouvoirs publics, les entreprises, les collectivités, les professionnels du soin, les commerçants... L'inclusion est un choix de société, chaque citoyen est acteur de cette transformation.

Les associations membres de JURALLIANCE, les administrateurs, les professionnels ont conscience que s'amorce un tournant important, initié par les pouvoirs publics à travers la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 et la loi 2005-102, puis par la ratification en 2010 par la France de la convention de l'ONU relative au droit des personnes handicapées. Ce tournant concerne tous les publics, dont ceux qui relèvent de la santé et la protection de l'enfance, à travers la loi dite Hôpital Patient Santé et Territoire de 2009

ainsi qu'avec les lois du 5 mars 2007 et du 14 mars 2016 qui ont réformé en profondeur la protection de l'enfance.

Ce tournant est amorcé depuis 20 ans sans grandes modifications dans les pratiques pour notre secteur. A présent nous entrons dans des projets qui vont modifier en profondeur la façon d'accompagner et la manière dont les métiers vont s'exercer demain au plus près des personnes vulnérables.

### ► 16 PARCOURS POUR UNE OFFRE DE SERVICE TERRITORIALISÉE

Dans les 4 ans à venir, nous souhaitons à JURALLIANCE progressivement proposer une offre de service territorialisée dans l'accompagnement, non plus seulement fondée sur une logique de places dans un établissement et service, mais aussi et surtout dans une logique de réponse adaptée au besoin spécifique d'une personne et d'un territoire. Cette réponse s'organisera en mobilisant dans l'environnement de la personne à la fois les ressources professionnelles de JURALLIANCE, mais aussi celles des partenaires, celles du droit commun et celles de personnes bénévoles.

Pour mettre en mouvement la mutation de notre organisation en une plateforme de service, dans laquelle la réponse par la place dans un établissement garde sa raison d'être tout en permettant aussi des réponses plus souples, nous structurerons notre offre de service en 16 parcours d'accompagnement possibles pour répondre à 4 grands besoins : AUTONOMIE – BIEN-ÊTRE – SANTE – HABITAT.

Cette approche par les parcours sera expérimentée à la fois dans les établissements et services pour transformer les listes d'attente en file active et dans les territoires par la création des « maisons des parcours et de la participation ».

### ► SE FORMER POUR RÉUSSIR LA DIVERSIFICATION DE NOTRE OFFRE

La réussite de la diversification de notre offre de service repose sur la compétence forte des professionnels et sur leur capacité à penser l'évolution de leurs pratiques en fonction de l'évolution des besoins d'accompagnement et des ressources disponibles (techniques, financières, professionnelles, organisationnelles). Nous engageons une importante action en Gestion Prévisionnelle des Emplois et des

Compétences avec à la clef un ambitieux programme de formation. Nous poursuivrons le dialogue de qualité noué avec les instances représentatives du personnel. Nous déploierons les plans d'actions QVT-QAP (Qualité de Vie Travail – Qualité de l'Accompagnement des Personnes) dans chaque service et établissements en favorisant et fluidifiant la communication sur les actions réalisées. Par ailleurs, JURALLIANCE s'implique avec six autres organisations pour faire émerger un GEIQ régional sanitaire, social et médico-social (Groupement d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification) qui permettra de modéliser les parcours de qualification par l'alternance et d'engager nos organisations, les salariés, dans une logique d'entreprise apprenante.

### ► MIEUX PARTAGER L'INFORMATION, MIEUX PILOTER L'ACTIVITÉ AVEC UN SYSTÈME D'INFORMATION PUISSANT

Penser en plateforme d'intervention et en pluridisciplinarité l'accompagnement d'une personne, exige de disposer d'outils numériques performants qui organisent le travail et aide à la coordination et à la mesure de l'efficacité des actions. Permettre à la personne accompagnée d'être en situation de co-construction de son projet oblige à rendre accessible le système d'information directement aux bénéficiaires de l'action qui doit en tirer satisfaction à travers un usage attendu. JURALLIANCE a engagé une réflexion complète de son système d'information qui ouvrira progressivement à la capacité de mieux suivre les personnes autant administrativement qu'au regard des prestations délivrées dans les parcours.

### ► L'HABITAT QU'IL ME FAUT AU MOMENT OÙ J'EN AI BESOIN

JURALLIANCE, avec un ensemble de partenaires regroupés au sein d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif), une foncière, mutualise des savoir-faire pour développer une expertise en maîtrise d'usage social et médico-social pour l'immobilier dédié à l'accueil de personnes vulnérables.

SCICalliance portera dans un premier temps pour JURALLIANCE un programme d'investissement de 30 millions d'€ dans la construction ou la rénovation des établissements et services situés à Lons le Saunier (Rénovation d'une maison d'enfants à caractère social MECS) ; à Arbois (Construction d'un ESAT pour 137 travailleurs et d'un foyer d'hébergement de 38 places) ; à Saint-Claude (construction d'un foyer de vie de 19 places+ 1 place en accueil de jour, d'un foyer d'hébergement de 33 places avec des appartements en semi-autonomie, d'un IME de 64 places) ; à Dole (réhabilitation de l'IME-SESSAD de 105 places et réflexion pour un autre projet immobilier sur le site en lien avec les besoins du territoire).

Ces projets de construction s'inscrivent dans le cadre du CPOM conjoint entre l'ARS et le Conseil Départemental 2018-2022. Notre CPOM est en phase

de signature avec l'ARS qui a donné son accord et une partie des financements pour l'ESAT et les deux IME.

Avec le Conseil Départemental nous finalisons les négociations. Le principe de la construction des foyers est acquis. Il manque un léger rebasage du prix à la place des foyers d'hébergement d'Arbois-Cramans pour boucler le plan de financement. Nous attendons l'accord d'extension du nombre de places au foyer de vie de Saint-Claude (9 places) sur lesquelles JURALLIANCE apporterait du redéploiement de moyens à hauteur de 4 places par mutualisation de ressources dans le cadre du projet immobiliser de Saint Claude.

Nous attendons l'accord du Conseil départemental pour la réhabilitation de la MECS de Lons-le-Saunier et pour le rebasage du prix à la place des MECS de Prélude et Champanré aujourd'hui gravement sous dotées.

Les 500 professionnels qui travaillent à JURALLIANCE, les membres des 7 associations fondatrices de JURALLIANCE, les 600 bénévoles se sont progressivement donnés les moyens, par l'alliance de leurs compétences, de relever le défi de la transformation de l'offre sociale et médico-sociale, s'ouvrir fortement à la coopération avec l'ensemble des partenaires qui œuvrent sur les territoires, créer les conditions financières permettant d'asseoir le développement de l'organisation et la mise à niveau des locaux.

La réussite de nos projets inscrits dans le CPOM 2018-2022 et dans le plan de développement stratégique de l'association, reposent sur notre capacité commune à partager la même vision, la même envie d'agir auprès des personnes les plus démunies.

Ensemble nous pensons que notre organisation et nos actions doivent viser à la protection des personnes, dans un esprit de solidarité, tout en agissant au quotidien pour que chacune d'entre elle soit la plus autonome possible, le plus longtemps possible, et responsable au mieux de ses choix de vie.

Nous sommes des accompagnants.

# LEXIQUE

<b>AAH</b> :	Allocation Adulte Handicapé.
<b>AIST</b> :	Association Interprofessionnelle de Santé au Travail.
<b>ALS</b> :	Allocation Logement à caractère Social.
<b>ANESM</b> :	Agence Nationale d'Evaluation Sociale et Médico-sociale.
<b>APF</b> :	Association des Paralysés de France.
<b>ARS</b> :	Agence Régionale de Santé.
<b>CMP</b> :	Centre Médico-Psychologique.
<b>CPOM</b> :	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens.
<b>DRESS</b> :	Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques.
<b>EHPAD</b> :	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes.
<b>ESAT</b> :	Etablissement et Service d'Aide par le Travail.
<b>ETP</b> :	Equivalents Temps Plein.
<b>FAM</b> :	Foyer d'Accueil Médicalisé.
<b>FDV</b> :	Foyer De Vie.
<b>GEPP</b> :	Gestion des Emplois et Parcours Professionnels.
<b>GIP</b> :	Groupement d'Intérêt Public.
<b>GPECT</b> :	Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences Territoriales.
<b>HACCP (Norme)</b> :	Hazard Analysis Critical Control Point (Analyse des dangers - points critiques pour leur maîtrise).
<b>IME</b> :	Institut Médico-Educatif.
<b>MAD</b> :	Mise A Disposition.
<b>MARPA</b> :	Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées.
<b>MAS</b> :	Maison d'Accueil Spécialisée.
<b>MDPH</b> :	Maison Départementale des Personnes Handicapées.
<b>MECS</b> :	Maison d'Enfants à Caractère Social.
<b>MISPE</b> :	Mise en Situation Professionnelle en ESAT.
<b>MNA</b> :	Mineurs Non Accompagnés.
<b>PCH</b> :	Prestation de Compensation du Handicap.
<b>PEAD</b> :	Placement Educatif A Domicile.
<b>PJJ</b> :	Protection Judiciaire de la Jeunesse.
<b>PMSMP</b> :	Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel.
<b>PPS</b> :	Prestations Ponctuelles Spécifiques.
<b>PSI</b> :	Plan de Service Individualisé.
<b>QVT</b> :	Qualité de Vie au Travail.
<b>RABC</b> :	Risk Analysis Bio contamination Control (méthode d'analyse des risques de contamination microbiologiques du linge).
<b>RGPD</b> :	Règlement Général sur la Protection des Données (directive européenne).
<b>RLH</b> :	Reconnaissance de Lourdeur du Handicap.
<b>RMO</b> :	Rapprochement Milieu Ordinaire.
<b>RPS</b> :	Risques Psycho-Sociaux.
<b>RSFP</b> :	Reconnaissance des Savoir-Faire Professionnels.
<b>SAJ</b> :	Service d'Accueil de Jour.
<b>SAMETH</b> :	Services d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés.
<b>SAMSAH</b> :	Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés.
<b>SAVS</b> :	Service d'Accompagnement à la Vie Sociale.
<b>SCIC</b> :	Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
<b>SERAFIN PH</b> :	Service Etablissements : Réforme pour une Adéquation des Financements au Parcours des Personnes Handicapées.
<b>SESSAD</b> :	Service d'Education Spéciale et de Soins A Domicile.
<b>SIPFP</b> :	Service d'Initiation et de Première Formation Professionnelle.

# ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES JURALLIANCE



## **1 DOLE**

- IME et SESSAD  
Le Bonlieu
- SAVS

## **2 CRAMANS**

- Foyer et ESAT  
Les Glycines

## **3 ARBOIS**

- Siège administratif
- ESAT  
Les vignes
- Foyer  
Les Fougères
- SAVS
- Foyer de vie  
Horizons
- MAS  
Les Pommiers
- FAM  
Agathe

## **4 POLIGNY**

- MECS et PEAD  
Chez Nous

## **5 MESNAY**

- MECS  
Accueil et Soleil

## **6 LONS-LE-SAUNIER**

- MECS Prélude
- Foyer Capvie
- Appartements
- MNA
- PEAD

## **7 SAINT-CLAUDE**

- Appartements
- ESAT Prestige Jura
- Foyer la Résidence du Parc
- SAVS
- IME et SESSAD  
Saint-Claude

## **8 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**

- MECS Champandré

ENSEMBLE RESTONS  
CONNECTÉS



association  
**Juralliance**

ACCOMPAGNER, PROTÉGER, PRENDRE SOIN

**REJOIGNEZ-NOUS** [www.juralliance.fr](http://www.juralliance.fr)

 [www.juralliance.fr](http://www.juralliance.fr)

 [info@juralliance.fr](mailto:info@juralliance.fr)

 Tél. 03 84 66 31 80

 9 Rue Chauvin - 39600 Arbois

